L'IMPLANTATION DU CHRISTIANISME DANS LES ALPES-MARITIMES

Monseigneur Denis GHIRALDI

Rome avait importé dans les Alpes-Maritimes ses dieux et son culte auquel elle avait ajouté celui des empereurs divinisés, tout en facilitant la fusion entre ces divinités étrangères et les divinités locales traditionnelles. Ainsi, comme le montre l'épigraphie votive, les dieux romains : Hercule, Mars, Mercure, Junon, etc., réussirent à s'acclimater dans la région de Cimiez et dans la province des Alpes-Maritimes, parce qu'ils s'identifiaient aisément à des divinités indigènes[1]. Les anciens cultes celtiques et ligures disparurent assez vite et facilement, on en n'a pas trouvé trace dans nos campagnes, si ce n'est une inscription votive dédiée au dieu de l'endroit « Ségomon » par le pays de Contes[2].
Tandis que la religion romaine supplantait définitivement les cultes antiques, le christianisme pénétrait dans les Alpes-Maritimes, aidé par le climat créé par ce qui fut « la paix romaine ».

Venu d'Orient où il s'était déjà bien répandu dès les Ier et IIe siècles en Asie Mineure, en Grèce et à Rome, le christianisme, malgré les persécutions auxquelles il fut en butte de la part des empereurs romains[3], gagna assez vite l'Occident et la Grande Bretagne, et cela quelles qu'aient été les circonstances et les évènements qui modifièrent et souvent transformèrent le panorama politique au cours des siècles ou qui influencèrent l'évolution des mentalités au long des décennies[4]. La civilisation des pays occidentaux et de l'Europe de l'est s'est construite depuis le déclin de l'empire romain au IVe siècle et depuis la reconnaissance officielle par l'empereur Constantin et l'édit de Milan en 313 sur les fondements de la Révélation judéo-chrétienne, à tel point, par exemple, que le bouleversement effectué par les décisions de la Convention durant la Révolution française en 1793 pour changer le calendrier, évacuer les dénominations traditionnelles des mois et des jours, supprimer les fêtes des saints, instaurer le « decadi » à la place du dimanche et faire disparaître toute trace de christianisme, subit un échec retentissant ; cette disposition ne fut guère appliquée, elle tomba très tôt en désuétude dans la vie courante dès le temps du Consulat et fut supprimée définitivement par Napoléon Ier, le 1er janvier 1806. Nul n'a jamais plus osé rééditer une telle aventure[5].

Il ne semble pas qu'il ait existé à proprement parlé un « Edit de Milan ». On sait qu'au début de l'année 313, après la victoire de Constantin au pont Milvius, celui-ci décida en accord avec son collègue Licinius, tous deux s'étant réunis à Milan, de rétablir la paix religieuse dans l'empire et de mettre fin aux persécutions contre le christianisme. En fait, les principes de la nouvelle politique impériale nous ont été transmis par un document consigné, avec variantes, par l'écrivain Lactance (*De moribus persecutorum*) et par Eusèbe dans son *Histoire ecclésiastique* (chap. 10, n° 5). Ces principes proclamaient la tolérance absolue pour les chrétiens et les païens, la restitution des propriétés ecclésiastiques même aliénées, l'Etat dédommageant les actuels détenteurs. C'est ce document que les historiens ont appelé l'Edit de Milan.

Il est certain qu'au début du IIIe siècle, le message évangélique avait déjà fortement imprégné les populations urbaines et sans doute rurales de l'Europe occidentale. Concernant notre région, nous ne saurons jamais quel fut le premier témoin parmi les habitants de l'oppidum de Cimiez ou de l'antique « Port de Nice » coexistant pendant plusieurs siècles et interpénétrant leurs destins, malgré leurs rivalités, qui pour la première fois fit connaître à nos ancêtres le nom en dehors duquel il n'y a pas de salut ? son identité nous demeurera à jamais inconnue, et nous ne savons rien effectivement sur les premières implantations de l'Evangile en Provence orientale et dans la province des Alpes-Maritimes créée par Auguste en 14 avant J.C.

• La séduction des légendes

L'histoire de la naissance du christianisme en Provence est semée de légendes qu'il faut mentionner, mais auxquelles aucun historien sérieux n'accorde plus créance[6]. Faut-il rappeler, au risque de chagriner quelques âmes pieuses, que saint Lazare n'aurait sans doute pas abordé avec

ses sœurs aux Saintes-Maries-de-Camargue, pas plus que la Madeleine n'aurait pas fait retraite dans la grotte de la Sainte-Baume et que sainte Marthe ne se serait pas mesurée avec la Tarasque ? Ces légendes renferment cependant une part de vérité. C'est par la Méditerranée que la Bonne Nouvelle de Jésus Christ a pénétré en Gaule. Les érudits les plus sévères pour les légendes apostoliques reconnaissent que l'évangélisation de la région provençale a été très précoce. Après Lyon qui dès 177 a eu son église et ses martyrs, le plus ancien diocèse connu dans les Gaules a été celui d'Arles. Son existence est attestée au milieu du IIIe siècle (vers 250). Les premiers missionnaires qui ont apporté l'Evangile à la Gaule sont venus d'Orient, ils ont débarqué en un port de la côte pour remonter le Rhône ensuite, selon toute vraisemblance ce lieu a été Marseille. Il est permis de supposer que parmi tant de navires qui vinrent à la fin du 1er siècle et par la suite jeter l'ancre dans le port de Marseille, certains débarquèrent des convertis de la première génération, des prédicateurs, des évangélistes venant d'Orient ou même de Rome où les apôtres Pierre et Paul trouvèrent lorsqu'ils y parvinrent les premiers éléments d'une communauté qui devint de plus en plus importante malgré les persécutions et qui irradia la foi dans toute la péninsule italique et dans les provinces voisines.

L'apôtre Paul lui-même a-t-il pu faire effectivement un voyage en Espagne, et s'il a débarqué à Marseille et Narbonne, comme on l'a conjecturé sans doute témérairement, a-t-il converti quelques Juifs des synagogues ou quelques « gentils » (païens) au cours de ces brèves escales ? Il est impossible de répondre à cette question[7]. Faut-il éliminer de nos régions l'apostolat de son disciple Crescent, attesté par l'une de ses épîtres et qu'il serait absurde d'identifier avec l'évêque de Vienne, sur le Rhône, qui porta le même nom ?[8]

En ce qui concerne notre région, on peut conjecturer que la situation aussi exceptionnelle que celle des deux cités : Nice et Cimiez, placées sur les voies de communication terrestres et maritimes importantes, a favorisé assez tôt la venue du christianisme. L'influence de l'Eglise de Marseille ne fait guère de doute, car celle-ci fut de bonne heure un centre d'évangélisation important et elle diffusa sûrement la Bonne Nouvelle de Jésus Christ dans toutes ses colonies côtières, dont Antibes et Nice n'étaient pas des moindres.

Si à la fin du IIe siècle saint Irénée de Lyon dans son Traité contre les hérésies peut parler des chrétientés existant en Germanie, en Ibérie, en Gaule celtique, en Orient, en Egypte et en Lybie, comment ne pas admettre l'existence de communautés chrétiennes à Marseille et dans les cités de la côte méditerranéenne ?

Malheureusement les textes anciens concernant les origines chrétiennes de Nice et de la région demeurent imprécis et tardifs, il est difficile d'y distinguer vérités et légendes. Celles-ci cependant furent nombreuses qui entendaient accréditer l'idée d'une implantation très ancienne du christianisme dans les Alpes Maritimes[9]. Ainsi, selon une tradition tardive, Nazaire serait venu de Rome dans une cité que le texte hagiographique baptise maladroitement « Gemellus » (Cimiez), il y aurait converti Celse. Le récit qui raconte leur « Passion » est très tardif et n'a aucune valeur historique ; leur culte est très développé à Milan où saint Ambroise, en 381, fit transporter leurs corps.

Un autre récit légendaire concerne Vincent et Oronce, nés à « Cimeria » en Gallia Comata, et martyrisés à Gerona en Espagne en 303. Pour l'origine de ces martyrs, on se trouve en présence d'une double tradition : l'une fait de Vincent et Oronce deux frères originaires d'Espagne, nés de parents païens, ils se convertirent. Au moment de la persécution de Dioclétien en 303, ils allèrent chercher un asile près de « Gironex », chez un lévite nommé Victor. Une autre tradition fait naître Vincent et Oronce près de Nice ; elle ajoute que, païens, ils se convertirent et parvinrent à convertir leurs parents. Poussés par le désir du martyre, ils se rendirent en Espagne, à Gerone ils trouvèrent asile près d'un lévite nommé Victor. Quant au martyre, on se trouve en présence d'une semblable confusion : arrêtés par ordre du préfet Rufin, que l'on dit gouverneur

d'Espagne, Vincent et Oronce furent les premiers martyrisés pour leur foi. Victor ayant voulu leur donner la sépulture fut arrêté à son tour et décapité pour la même cause. Ceux qui disent que cette exécution eut lieu à Gerone, ajoutent qu'un fervent chrétien voulut conduire leurs corps en Italie et que le char s'arrêta à Embrun, où l'évêque Marcellin leur donna la sépulture. D'autres assurent que le martyre aurait eu lieu à Embrun. Gioffredo se fait le héraut de cette légende qui aurait été formée au Ve siècle[10] .

La tradition niçoise avait retenu un certain Bassus, qu'elle donna comme premier évêque de Nice, martyrisé en 250 sous l'empereur Dèce. Cette légende provenait d'une mauvaise lecture des compilateurs du martyrologe romain dans l'édition de 1583, qui confondit *Nicæ* en Bithynie et *Nicæ apud Varum* (Nice près du Var). L'office de saint Bassus avait été introduit dans le Propre diocésain en 1915, il fut supprimé dans le nouveau Propre diocésain[11]. La cathédrale possède une relique de saint Bassus, donnée par les autorités de la ville de Marano en Italie où le corps du saint aurait été transféré au Moyen Age, ainsi qu'une mitre blanche qu'on dit lui avoir appartenu (elle ne semble guère antérieure au XVIIe siècle !).

Il faut placer aussi dans les légendes l'existence d'un saint Deuthère, ou Eleuthère, qui aurait été évêque de Nice au Ve siècle et martyrisé par les Vandales en 493, sa fête était fixée au 25 mai. La « Passion » de ce saint est une œuvre artificielle du XVIIIe siècle [12].

Une autre légende concerne un saint Valère qui aurait été évêque d'Antibes et dont la fête était fixée au 19 février. Il aurait été victime des Wisigoths ariens, vers l'an 473. Rien de sûr à son sujet, si ce n'est que vers l'an 1182 son nom fut donné à une bourgade dans le terroir de Grasse et qui est demeurée sous le nom de Saint-Vallier de Thiey. On imagine que les « actes » ou récits concernant la vie et le martyre de saint Valère ont été perdus lors des multiples invasions mauresques des VIIIe et IXe siècles. Il ne faut pas le confondre avec un « Valère » qui aurait été évêque de Nice et que, malgré ce qu'en dit Gioffredo, nul document historique ne mentionne [13].

Que penser de saint Syacre, dont la statue orne la façade de la cathédrale de Nice, et dont une belle toile, dans le chœur, usurpe le nom ? Un texte latin « *Vita Syacrii* » relate que Charlemagne, venu en Provence pour y lutter contre les infidèles, aurait été accompagné de son neveu Syacre, comte de Brie. Arrivés aux portes de Cimiez et de Nice, le souverain franc aurait vaincu le roi que le récit nomme avec fantaisie « *regem Chimeriensem, Cimeliensem et Niciensem* ». Syacre, sentant en lui la vocation monastique, demanda à son oncle la permission d'établir un couvent près du tombeau de Saint-Pons ; Charlemagne accéda à cette requête et donna à perpétuité aux moines qui y vivront l'administration du comté de Cimiez avec les revenus. Le pape Adrien Ier, en l'an V de son pontificat, c'est-à-dire en 777, aurait élevé Syacre à l'épiscopat et fait de lui un évêque de Nice. Pendant dix ans Syacre aurait gouverné l'Eglise de Nice. A sa mort, en 787, il aurait été enseveli dans l'église du monastère où, étant abbé, il aurait présidé les offices. Malheureusement ces bases historiques sont d'autant plus fragiles que la première mention du culte de saint Syacre à Nice se trouve dans un acte du 29 juillet 1430, donc fort tardif, portant legs d'un reliquaire pour y déposer les ossements des saints Pons et Syacre. Quant à la vie du saint, sa rédaction pourrait se situer aux environs du XVe siècle. Aucun texte ne signale d'ailleurs sa parenté avec Charlemagne [14].

La légende de saint Pons est plus ancienne, elle remonte sans doute à l'évêque Valérien de Cimiez, au Ve siècle, qui sans citer son nom fait l'éloge de saint Pons dans trois de ses homélies (n° 15, 16, 17). Selon un texte hagiographique, le martyrologe d'Usuard, qui date d'environ 875, reproduit ensuite par de nombreux manuscrits jusqu'au XVe siècle pour les plus tardifs, Pons (Pontius), de parents païens et de famille sénatoriale, serait né à Rome ; il y aurait étudié avec succès les belles lettres et la philosophie. Il se serait converti après avoir entendu une psalmodie des matines ; il aurait reçu le baptême des mains du pontife Pontien (en 235) ; il aurait

converti ensuite son père et toute sa maison. Après la mort du sénateur, Pons aurait distribué ses biens aux pauvres et se serait consacré à la prédication de l'Evangile. Il aurait quitté Rome au moment où éclatait la persécution de Valérien (en 257) et se serait enfui à Cimiez. Le président Claudius, envoyé pour exécuter les décrets de persécution, connaissant Pons, l'aurait fait arrêter à Cimiez et l'aurait obligé à sacrifier aux dieux ; sur son refus, Pons aurait été suspendu au chevalet, exposé aux bêtes, placé sur un bûcher, enfin sa tête serait tombée sous le tranchant du glaive. Pieusement, ses amis et coreligionnaires auraient recueilli ses restes et les auraient ensevelis à l'endroit où se dresse aujourd'hui l'église.

Au XVe siècle, un auteur inconnu publia en langue provençale une *Istario de Sanct Ponz*, et au XVIe siècle, on en fit un évêque de Cimiez. La légende rapporte qu'une partie des ossements qui passaient pour être ceux de saint Pons fut transférée vers 937 par le comte Toulouse Raimond Pons au monastère de Thomières, dans l'Hérault ; ces reliques furent profanées au XVIe siècle par les Huguenots[15].

La tradition a soutenu jusqu'à nos jours la prétendue évangélisation de l'arrière pays de Nice par saint Dalmas de Pedona, par laquelle Gioffredo, au XVIIe siècle, prétendait pouvoir expliquer l'existence d'églises et de bourgs placés sous son vocable dans notre diocèse, en particulier Saint-Dalmas Valdeblore, Saint-Dalmas de Tende et Saint-Dalmas le Selvage[16]. Dalmas aurait été martyrisé vers 250, lors de la persécution de l'empereur Maximien. Une *Vita beati Damatii* (Vie de Saint-Dalmas), aujourd'hui perdue mais rapportée dans le tome III de la *Chronique de la Cité de Pedona* (Turin 1839), prétend qu'au VIe-VIIe siècle aurait existé à Pedona, près de Borgo San Dalmazzo, dans la province de Cuneo, une basilique qui aurait contenu le corps de saint Dalmas. Par crainte des Sarrasins, celui-ci aurait été transporté à Asti vers 910. De toute façon l'évangélisation de nos vallées par saint Dalmas demeure un fait purement légendaire [17].

Parlons enfin de sainte Réparate, dont les détails de la vie et les origines du culte à Nice (comme d'ailleurs sainte Dévote à Monaco) demeurent fort obscurs. Agée d'environ quinze ans, Réparate aurait été martyrisée à Césarée de Palestine, au temps de la persécution ordonnée par l'empereur Dèce vers l'an 250. Elle refusa de sacrifier aux idoles et fit devant ses juges une excellente profession de foi au Christ mort et ressuscité. Les tortures ne la troublèrent pas, le plomb fondu ne la brûla pas, les lames rougies au feu ne lui firent aucun mal, le bûcher lui-même ne l'atteignit pas. De guerre lasse et devant la fermeté à défendre sa foi et sa virginité, le juge lui fit trancher la tête et l'âme de la vierge martyre s'envola vers le ciel comme l'aurait fait une colombe, écrit le savant Baronius [18].

Comment le culte de sainte Réparate est-il venu à Nice ? A vrai dire, nous l'ignorons. Une poétique légende veut que son corps ait abordé miraculeusement aux rivages de Nice, dans une barque fleurie de mousse, de roses, de lis et de palmes et guidée par une colombe. Le fait certain, c'est que dans le second tiers du XIe siècle, il existait à Nice une chapelle de Sainte-Réparate, prieuré de l'abbaye de Saint-Pons. Au XVIe siècle, après des négociations entre le Chapitre des chanoines et l'abbaye, le prieuré fut cédé au Chapitre et devint, après agrandissement et reconstruction, la cathédrale actuelle qui remplaça l'ancienne cathédrale Notre-Dame située sur la colline du Château et incluse dans le système fortifié construit sur l'ordre du duc de Savoie, Charles III[19]. Nous reviendrons longuement sur cette partie de l'histoire de l'Eglise de Nice (cf. mon étude sur les cathédrales médiévales du château de Nice).

On a dit que, vers 1060, un notable niçois, Rostaing Raimbald, aurait rapporté d'un voyage en Italie des reliques de la sainte ; il les tenait, paraît-il, de la munificence des clercs de l'église Saint-Sauveur de Florence. Sainte Réparate en effet est honorée à Florence et elle est la seconde patronne de sainte Marie des Fleurs. Peut-être le culte de sainte Réparate a-t-il été

apporté à Nice au XIe siècle par les Bénédictins de Toscane en rapport avec le monastère de Saint-Pons (cf. mon étude sur le prieuré de sainte Réparate ancêtre de la cathédrale).

Disons pour terminer l'exposé de ces récits légendaires « que les textes d'origine médiévale qui les fondent, s'inspirent d'une même pensée : expliquer les origines du christianisme dans la région, en les faisant remonter le plus loin possible dans l'histoire. Il ne faut pas voir dans ces fausses attributions une quelconque tromperie, mais le souci pour ces églises locales de fonder historiquement leur existence, surtout lorsqu'un document écrit n'existait pas pour l'attester, et nous savons combien l'homme tient à marquer par des faits positifs, précis, par des dates, les grands moments de son histoire ; et lorsque les auteurs tardifs de ces légendes ont laissé accréditer certaines fausses traditions « antiques", ils ne pensaient pas faire œuvre d'histoire mais d'apologétique »[20]. En définitive, comme l'écrit l'historien Palanque : « On ne sait rien de certain sur les débuts du christianisme dans la région antérieurement au 4e siècle »[21].

• Les données historiques

Il faut attendre en effet le début du IVe siècle pour avoir une assise historique sûre quant à l'existence à Nice d'une communauté de chrétiens[22] . En 314, au Concile d'Arles qui groupa la majorité de l'épiscopat des Gaules pour régler la question du donatisme[23], l'Eglise de Nice était représentée par le diacre Innocentius et l'exorciste Agapista. Représentaient-ils seulement la communauté ou venaient-ils apporter un message de l'évêque ? les actes du Concile ne le précisent pas, mais leur présence à ce Concile nous donne l'assurance qu'à cette date, à Nice, existait une communauté chrétienne dont il fallait tenir compte ; et si l'on trouve pour représenter cette Eglise un diacre et un exorciste, c'est la preuve qu'il y avait un évêque et que l'Eglise de Nice était fondée depuis longtemps[24]. Ils signèrent : « Innocentius diaconus, Agapius exorcista ex portu Nicaensi ».

Le premier évêque de Nice dont le nom soit attesté est Amantius, qui figure en 381 au Concile d'Aquilée[25]. Quant à Cimiez, le premier évêque mentionné par l'histoire est saint Valérien, connu par sa participation au concile de Riez en 439 et à celui de Vaison en 442[26], postérieurement donc à la mention du premier évêque de Nice. Même si les documents écrits sont assez rares et fragmentaires, il ne faut pas oublier les restes archéologiques qu'un historien appelle le « groupe épiscopal de Cimiez », relativement bien conservés et mis à jour par des fouilles entreprises sous l'ancienne cité romaine. Ce groupe épiscopal comprenant basilique, baptistère, thermes chrétiens, demeure épiscopale, constituait un ensemble pratiquement unique dans le sud-est de la Gaule ; ces vestiges du passé attestent une vie d'Eglise importante au Ve siècle à Cimiez, dont le déclin était amorcé depuis que le chef-lieu de la province avait été transféré à Embrun par Dioclétien en 293.

Or la création de l'évêché de Cimiez menaça de provoquer un grave conflit. L'Eglise, héritière des traditions romaines, avait adopté pour ses circonscriptions religieuses les divisions territoriales que lui offrait l'administration de l'Empire, elle avait repris les provinces civiles pour en faire des provinces ecclésiastiques et les cités pour les transformer en diocèses. Cimiez qui dans les beaux jours du haut Empire avait été la capitale de la province civile et qui était demeurée au Ve siècle une cité jouissant d'une antériorité de prestige, pouvait revendiquer un évêque, mais sa légitime prétention se heurtait à l'évêché de Nice déjà existant. Deux sièges épiscopaux à trois kilomètres de distance, l'un à Nice, l'autre à Cimiez, c'était trop.

Comment régler le différend entre ces deux sièges épiscopaux si rapprochés dans deux villes voisines dont l'une, Nice, était en pleine expansion et dont l'autre, Cimiez, amorçait son déclin ? Le pape saint Léon Ier [27] intervint. Il réunit les deux sièges entre le 29 septembre 449 et le 10 novembre 451 sur la demande de saint Véran qui était alors évêque de Vence [28]. Le pape

Hilaire, qui succéda à Saint-Léon Ier, sépara de nouveau les deux sièges épiscopaux entre le 12 novembre 462 et le 19 novembre 465, sans doute à la demande d'Auxomius, évêque d'Aix. C'est la période où l'évêque d'Embrun, Ingenuus, essayait de se constituer une juridiction métropolitaine, Embrun étant devenue, vers l'an 297, capitale de la province des Alpes-Maritimes, remplaçant Cimiez qui l'avait été depuis l'an 14 avant J.C. par la volonté d'Auguste lorsqu'il créa la province des Alpes-Maritimes. Finalement les deux sièges furent de nouveau réunis par le pape Hilaire entre le 12 novembre 465 et le 21 février 468 sur la demande de l'archevêque d'Embrun. Saint Véran de Vence et saint Léonce d'Arles avec Ingenuus d'Embrun eurent mission d'exécuter les ordres du pape Hilaire qui leur écrivait : « La solution qui a été prise reste tout entière, à savoir que les deux localités (Nice et Cimiez) qui n'auraient pas dû être partagées entre deux évêques, soient replacées sous le gouvernement d'un seul ». Le pape Hilaire avouait « avoir été trompé par la personne qui avait bénéficié de la séparation des deux évêchés, à savoir l'archevêque Auxane d'Aix ». Hilaire réaffirmait que « rien ne devait prévaloir contre les vénérables canons, et rien non plus contre le jugement porté jadis par son prédécesseur (*ut nihil adversum venerandos canones, nihil contra sanctæ memoriæ decesseris mei judicium valeat* ...). Il ajoutait : « Respectant tout ce qui fut ordonné par l'autorité de notre prédécesseur de sainte mémoire concernant les églises de la cité de Cimiez et du castellum de Nice, ne permettez pas que le droit des églises subisse une atteinte du fait que dans l'une de celles-ci notre frère ci-devant nommé a récemment consacré un évêque pour éviter, comme il l'a dit, toute usurpation ; la solution qui a été prise reste donc toute entière, à savoir que les deux localités qui n'auraient pas dû être partagées entre deux évêques soient remises sous le gouvernement d'un seul » (... *Custoditis omnibus quæ super ecclesiis Cemelensis civitatis vel castelli niciensis sanctæ memoriæ decessoris mei definivit auctoritas, nihil ecclesiarum juri noceat .. sed statutæ correctionis forma permaneat ut ad unius antistitis regimen prædicta loca reventantur quæ in duos dividi non decuit sacerdotes ...)*

Il est certain que plus Cimiez déclina, plus Nice prit de l'importance. Un certain Magne en 549 est cité comme évêque de Nice et de Cimiez au Concile d'Orléans, alors que 30 ans après en 581 son successeur Austadius n'est cité que comme évêque de Nice, de même que Catulinus au Concile de Macon en 585 ; à celui de Paris en 614, un certain Abraham est mentionné comme évêque de la civitas (cité) de Nice. On ne parle plus ou presque de Cimiez [29].

A l'intérieur de l'Eglise franque, les évêques d'Arles présidèrent souvent les conciles nationaux où siégèrent les prélats provençaux : à Paris, en 552, 573 et 614 ; à Orléans, en 541 et 549, à Macon, en 581 et 585 ; à Lyon, en 570 ; à Valence, en 584. Dans la région, après le concile d'Arles de 554, il n'y en eut plus jusqu'en 682, et à Vaison en 685. Au VIIe siècle, la décadence se fit sentir, engendrée sûrement par les répercussions désastreuses des invasions sarrasines successives. Dans la plupart des cités provençales, les listes épiscopales devinrent lacunaires ou inexistantes, ce qui fait penser à des vacances de sièges prolongées et multipliées, ou à des anéantissements de documents. Sans doute aussi, depuis que les souverains se furent arrogé le choix des évêques, ils purent négliger de pourvoir aux sièges devenus vacants afin d'en percevoir eux-mêmes les revenus.

Les conciles locaux furent cependant, pour les chefs d'Eglises, des occasions de contacts et de décisions communes ; l'absence de réunions aggrava l'isolement au moment où de graves abus envahirent l'Eglise. L'influence croissante des laïcs pour la désignation aux évêchés, l'acquisition de nombreuses propriétés souvent léguées par testaments, contribuèrent à abaisser le niveau moral du clergé. Ainsi au VIe siècle, les évêques Salonius d'Embrun et Sagittaire de Gap, laissèrent une exécrable réputation ; ils furent d'ailleurs condamnés par les conciles de Lyon et de Châlon en 580. Il en fut de même d'Agapius et de Bobbo de Digne, et de Chramlinus que l'on condamna comme "usurpateur" d'Embrun.

Au-delà de Nice, l'histoire de la vie religieuse dans les terroirs d'Antibes, Cannes, Grasse et Vence, en ces premiers siècles, est aussi fragmentaire et pauvre que celle de Nice et Cimiez.

L'évêché d'Antibes paraît s'être constitué au début du Ve siècle, de même que ceux de Vence et de Glandèves : Au moment où Valérien siégeait à Cimiez, Fraternus siégeait à Glandèves : il fut l'un des signataires de la lettre de 451 au pape Léon. Arcadius de Vence participa avec Valérien au Concile de Riez de 439 ; son successeur, Severus de Vence, le rencontra à Vaison en 442, tandis qu'Armentarius, mentionné en 442 premier évêque connu d'Antibes, siégeait depuis peu. Véran de Vence participa activement à la fusion des diocèses de Nice-Cimiez, comme on l'a vu.

Au VIe siècle, quelques évêques sont mentionnés : Agrœcius à Antibes en 506, Eucherius en 541. Quelques années plus tard, à Vence, sont mentionnés : en 549 Deutherius et en 588 l'évêque Fronimus ; tandis qu'à Antibes, Eusebius en 549, Optat en 573, un autre Eusebius en 614 et Deocarus en 639 occupèrent le siège successivement. Le nom de ces évêques est connu grâce à leur participation à divers Conciles régionaux ou provinciaux, ou au conflit des métropoles, mais l'organisation de la province durant le Ve siècle et les siècles suivants nous échappe complètement. Quels furent les rapports entre ces différents évêchés de la même province et ceux qu'ils entretinrent avec la métropole d'Embrun, nous l'ignorons presque complètement. Et encore plus obscure sera l'histoire de ces diocèses entre le VIIe et le Xe siècle, où les listes épiscopales sont muettes ![30] .

Sans doute la ville et l'évêché de Cimiez disparurent vers l'an 573, ruinés par les passages des Saxons rejetés d'Italie en Gaule par les Lombards ; les habitants désertèrent la colline pour se réfugier sur l'oppidum de Nice. Seul l'historien Grégoire de Tours[31] a recueilli dans son *Historia Francorum* des renseignements sur la situation de Nice à cette époque, renseignements qui lui furent transmis par les voyageurs ou les pèlerins. L'évêque de Tours témoigna ainsi dans son œuvre d'un fait qui dut se passer fort souvent, et c'est grâce à ses récits que nous connaissons l'existence du saint ermite Hospice, reclus dans une tour au Cap Ferrat, se nourrissant de pain sec et de racines et lançant des prophéties catastrophiques concernant le passage des Lombards dans les Gaules [32]. Selon le saint évêque de Tours, Hospice aurait tenu des discours de ce genre : « Ils viendront, dit-il, et ils dévasteront sept cités, parce que la malice des hommes a grandi devant Dieu, parce que nul ne comprend, nul ne cherche Dieu, parce que personne ne fait plus le bien qui apaiserait la colère divine. Tout ce peuple est infidèle, parjure, voleur, homicide, et le fruit de la justice ne pousse plus chez lui. On ne donne plus de dîme, on ne nourrit plus les pauvres, on ne couvre plus ceux qui sont nus, on n'offre plus l'hospitalité ni la nourriture aux pèlerins. C'est pour cette raison que surviendra cette plaie. Maintenant je vous le dis : ramassez tout votre avoir dans l'enceinte des murailles pour que les Lombards ne vous pillent pas et barricadez-vous dans des lieux fortifiés. »

Les miracles qu'il aurait accompli et les déclarations enflammées qu'il proférait ont fortement impressionné les historiens des siècles passés qui ont pris au sérieux l'allusion apocalyptique aux sept cités et la légende de Cimiez détruite par les Lombards [33]. En fait, la narration naïve de Grégoire de Tours a le mérite de présenter un tableau fantaisiste mais curieux de la vie à Nice et de l'inquiétude qui y régnait vers la fin du VIe siècle. Ensuite, l'histoire de la région entre dans une nuit quasi complète jusqu'à la fin du IXe siècle, début du Xe.

Comment ne dirions-nous pas un mot de Lérins : bien que située dans l'ancien diocèse de Fréjus, son importance durant tout le Ve et le VIe siècle est trop grande pour qu'on puisse la passer sous silence. Fondée au début du Ve siècle par saint Honorat, futur évêque d'Arles[34], l'abbaye devint un établissement monastique de grande renommée, une pépinière d'évêques qui gouvernèrent les Eglises du sud-est de la Gaule : Eucher de Lyon, ses deux fils, Véran de Vence, Salonius de Genève, Maxime et Fauste de Riez, etc. Bien vite Lérins jouit dans toute la Gaule et

le monde chrétien d'un très grand prestige. « C'est sur le type de la réforme monastique opérée en Egypte par saint Pacôme qu'Honorat conçut son monastère. A Lérins, comme chez les moines de la Thébaïde, chaque religieux avait sa cabane, mais il ne vivait pas dans la solitude. Le monastère était au Ve siècle une réunion d'hommes pratiquant l'ascétisme, qui logeaient séparément mais qui mettaient en commun leurs biens. Ce qui faisait l'originalité de Lérins, c'est que son fondateur et ceux qui sont venus après lui, ont su créer un milieu intellectuel, actif et original, à une époque de l'histoire où une telle réussite semblait une gageure. Qu'on songe que le monastère a été fondé vers 410, c'est-à-dire peu d'années après la grande invasion des Barbares. Il est indiscutable qu'il y a eu au Ve siècle un esprit lérinien comme il y a de nos jours un esprit normalien, c'est-à-dire une formation de la pensée résultant moins d'un enseignement déterminé que de l'action d'hommes qui, ayant mêmes préoccupations, mêmes goûts, même culture et même idéal, sont attirés les uns vers les autres et éprouvent lorsqu'ils se sont quittés une sorte de nostalgie » [35].

L'influence de Lérins se fit-elle sentir dans l'arrière-pays d'Antibes ? On peut se le demander en constatant l'existence d'un sanctuaire paléo-chrétien probablement du VIe ou du VIIe siècle sur le site actuel de Notre-Dame du Brusc près de Châteauneuf de Grasse. A côté d'une chapelle entourée de tombes, qui a succédé à un lieu de culte païen, sur l'emplacement d'une source sacrée (un brusc), furent mises à jour les ruines d'un baptistère. Il ne s'agissait pas d'une église paroissiale de campagne qui n'y fut construite que beaucoup plus tard, mais d'un centre de pèlerinage rural où l'on venait se faire baptiser. A qui incombait la desserte de ce sanctuaire ? à l'évêque d'Antibes ? au monastère de Lérins ? l'absence de documents ne permet pas de répondre à la question.

Durant tout le VIe siècle, malgré les revirements politiques, Lérins resta un centre très actif sur le plan intellectuel, religieux et spirituel. Le mouvement lérinien produisit des écrivains de valeur : saint Eucher, Salvien, saint Cézaire, etc. et fut pendant plus d'un siècle l'animateur de la vie chrétienne dans les Gaules où furent créés sous son influence d'autres monastères importants comme l'abbaye de Saint-Victor de Marseille. Au VIIe siècle fut introduite la règle bénédictine qui permit au monastère de se réformer, mais au VIIIe siècle, l'île pâtit de l'insécurité et de l'anarchie qui régnait en Provence. Ruinée au 9e siècle, l'abbaye perdit son initiative dans le domaine de la culture et de la spiritualité. Il lui fallut attendre le XIe siècle pour qu'elle retrouve une certaine influence qui fut totalement différente de celle exercée aux Ve et VIe siècles. Devenue propriétaire de nombreuses possessions disséminées dans tout le sud-est provençal et jusqu'en Espagne, elle se féodalisa, accumula privilèges et donations qui nuisirent à son rayonnement intellectuel et religieux qu'elle ne fut plus capable d'assurer, et cela au détriment de son prestige et pour le plus grand dommage de notre région [36].

• La pénétration du christianisme dans l'arrière-pays

Jusqu'à présent nous n'avons parlé que de l'implantation du christianisme dans la région côtière, puis mentionné la plupart des légendes qu'il faut d'autant moins négliger que leur existence et leur permanence dans les croyances des communautés chrétiennes manifestent la persistance de l'esprit de foi de ces communautés. Nous avons signalé ensuite comment des évêchés avaient été créés dès le IIIe siècle dans les principales cités du littoral ; leur existence ne fait plus de doute au IVe siècle puisque les documents nous fournissent les noms des titulaires de ces sièges épiscopaux. La question se pose de savoir comment s'opéra l'évangélisation du moyen et du haut pays des Alpes-Maritimes ? Quels en furent les artisans ? Quels missionnaires vinrent y prêcher la Bonne Nouvelle de Jésus Christ ? Comment celle-ci remplaça-t-elle peu à peu les anciens cultes locaux dans les bourgs et les villages de nos vallées montagnardes ? De quelle

façon s'opéra le passage entre le paganisme et la foi chrétienne ? Aucun document concret, aucun témoignage écrit ne nous est parvenu sur ces évènements majeurs qui ont sûrement transformé le style de vie et le comportement de nos lointains ancêtres. Hélas, nous plongeons dans la nuit la plus totale. L'évangélisation s'est certainement opérée dès les premiers siècles.

Comment ne pas imaginer que les évêques des métropoles n'aient pas eu à cœur, profitant d'ailleurs de la « paix romaine » et plus encore de la reconnaissance officielle du christianisme par Constantin, de porter ou de faire porter la Bonne Nouvelle dans les « pagi » (villages et petits bourgs) disséminés dans le moyen et le haut pays, le long des voies de communication[37]. Nombreuses et diversifiées, celles-ci permettaient non seulement le commerce et l'échange des marchandises, mais le brassage des populations et la pénétration des nouvelles doctrines. Comment les évêques de Vence et à plus forte raison ceux de Glandèves ne se seraient-ils pas préoccupés d'envoyer des prédicateurs dans les villages de leurs diocèses ; comment les évêques de Nice et de Cimiez, un saint Valérien, par exemple, un Amance, avant eux leurs prédécesseurs dont celui qui délégua au Concile d'Arles, en 314, le diacre Innocent et l'exorciste Agapista, n'auraient-ils pas eu le souci pastoral de prodiguer aux habitants des villages de nos vallées les richesses de l'Evangile ?

Sans doute on peut objecter l'absence totale de documents écrits qui laisse ces déductions raisonnables au niveau des conjectures et non des certitudes. Cependant, puisque le Concile de Vaison, en 442, auquel assistaient entre autres les évêques de Cimiez, de Vence et d'Antibes, décréta que « le pouvoir de prêcher devait être accordé non seulement aux prêtres des villes mais aussi aux prêtres de toutes les paroisses », n'est-ce pas une preuve qu'à cette époque (début du Ve siècle) les paroisses avaient déjà une existence fermement établie et que les populations de nos villages étaient depuis longtemps christianisées.

Un décret du pape Gélase Ier, de 494, interdit « de modifier l'état des paroisses qui ont les droits acquis de la durée la plus reculée », et un Concile de Valence, en 528, appelle les prêtres des paroisses « prêtres paroissiaux » ; quelque temps après on les appelle aussi « *sacerdotes plebium* » (prêtres plébéiens) ou « *sacerdotes plebani* » (prêtres des campagnes). D'ailleurs les Conciles d'Agde, en 506, et de Vaison, en 529, se préoccupèrent des églises rurales administrées par des prêtres qui avaient le droit de prêcher et de baptiser, fonctions qui avaient été d'abord réservées aux évêques. Ce qui existait en Provence au début du VIe siècle devait aussi bien exister dans les Alpes-Maritimes.

Nos villages ont donc certainement accueilli la prédication évangélique avant cette époque et très tôt dans le temps ; la dénomination de beaucoup d'entre eux, qui est celle d'un saint ou de la Vierge Marie dont la communauté se réclamait du patronage et de la protection, doit sûrement remonter à ce moment-là ; sans doute est-ce le cas pour Saint-Etienne, Saint-Sauveur, Saint-Martin, Saint-Dalmas ou Marie. Quant à la construction des églises ou des premiers édifices cultuels, elle est bien antérieure au 11e siècle, époque à laquelle émerge de l'ombre le nom de nos villages cités dans les plus anciens cartulaires [38]. On peut très bien sur ce sujet adopter le point de vue du connaisseur qu'était Canestrier :

Des traditions locales, acceptées pour véridiques par la plupart des écrivains de la région, affirment qu'un très grand nombre de vieilles églises du pays furent élevées sur les ruines de ce qui avait été un « *templum* », un « *sacrum* » ou un « *sacellum* » du culte païen de l'époque gallo-romaine. Il est certain que l'appareil du soubassement de plusieurs d'entre elles rappelle les constructions romaines ; que l'on a retrouvé, à proximité de beaucoup de ces églises, des vestiges incontestés du paganisme, des urnes funéraires, des autels consacrés à des déités de la mythologie antique, à Jupiter, à Apollon, à Junon ou à des génies topiques. Quantité de ces petits monuments furent encastrés dans les murailles de l'église, bien en vue, comme on le constate encore à Saint-Pons, à Châteauneuf de Contes, à Eze, à La Penne, à Saint-Dalmas Valdeblore, à Auron, à Sigale,

à Saorge, à Pierrefeu ... On utilisa comme bénitiers des autels païens que l'on voit toujours à l'Escarène, à Tourrettes-Levens ... Depuis 1900, on a exhumé fortuitement des tombeaux gallo-romains autour des églises de Cimiez, de Saint-Pons, de Tourrette, de Lucéram, ce qui a été interprété comme une confirmation de la tradition [39].

Les fouilles menées depuis plusieurs années dans les cryptes de l'église de Saint-Dalmas Valdeblore sous la direction de M. Trubert, ont bien prouvé que les assises fondamentales mises à jour sont d'époque carolingienne, ce qui n'exclut nullement une plus grande antériorité de la foi chrétienne dans ce terroir.

L'évangélisation de nos ancêtres, descendants des « Ectiniens » et peuplant durant les siècles de la « paix romaine » le terroir de la Tinée, a dû se produire sûrement dans le même temps que partout ailleurs dans nos vallées alpestres, grâce aux missionnaires envoyés par les évêques de Nice, d'Antibes, de Vence et de Glandèves, ou aux membres des communautés littorales déjà christianisées et en rapport avec les habitants de notre moyen et haut pays [40].

• Que sait-on de la vie chrétienne à cette époque ?

Aucun mémoire,[41] aucun récit, aucun compte rendu local ne nous met au courant de la façon dont nos populations assez nouvellement christianisées se comportèrent sur le plan de la foi, des mœurs, du culte et de leurs traditions païennes ancestrales. On ne peut que faire des rapprochements avec ce qui se vivait ailleurs en Provence ou dans les régions voisines, et compte tenu des particularités qui pouvaient être celles de nos populations ectiniennes mais dont nous ne pouvons pas faire état parce que nous les ignorons. Nous pouvons imaginer qu'en gros la vie chrétienne devait ressembler à celle que décrivent les quelques auteurs de l'époque dont les œuvres nous sont parvenues. Nos ancêtres étaient-ils aussi frustes que le dit l'écrivain Procope[42] parlant des Ostrogoths qui occupaient le Piémont et la Ligurie : « Ces barbares, bien que devenus chrétiens, sont fidèles à un grand nombre de rites de leurs vieilles superstitions, tels que les victimes humaines et d'autres sacrifices impies auxquels ils se livrent pour pronostiquer l'avenir ».

On sait qu'un certain nombre de Gallo-Romains qui ont vécu à la fin du IVe siècle et dans le Ve, ont laissé une réputation de sainteté qui les a portés sur les autels, tels : Martin de Tours [43], Exupère de Toulouse, Procule de Marseille, Hilaire d'Arles, Honorat de Lérins, Valérien de Cimiez, etc. On sait aussi comment la légende recouvrit souvent l'histoire pour que certains détails de la biographie de ces saints personnages demeurent sujets à caution[44]. Se représenter la vie chrétienne en ces siècles lointains, ne peut se faire qu'en recourant à quelques auteurs comme Paulin de Nole[45], Salvien[46] ou Sidoine Apollinaire[47], ou encore aux canons des Conciles ou aux décrets des papes qui légiféraient sur la discipline ecclésiastique et qui combattaient les hérésies nombreuses en ces temps troublés[48]. On y apprend que la discipline ecclésiastique et l'administration des sacrements était nettement fixée, l'admission au sacerdoce strictement réglementée. Ainsi les *Statuta ecclesiæ antiqua* (statuts anciens de l'Eglise) de Gennade, vers 480 [49], parlent des ordres sacrés (diacre, prêtre, évêque) et des conditions d'admission qui diffèrent peu de ce qu'elles sont encore aujourd'hui.

La vie des laïcs est mal connue : les moralistes parlent peu de la piété, des vertus, des qualités des laïcs, des œuvres qu'ils soutiennent : écoles, hôpitaux, etc. ils dénoncent plutôt les vices de leur temps sans qu'on puisse savoir si l'inconduite, la violence, le meurtre, le viol ou simplement la tiédeur spirituelle étaient plus répandus qu'à d'autres moments. L'esclavage subsistait, mais les décisions conciliaires essayèrent de favoriser les affranchissements et de promouvoir la disparition de cette institution, véritable insulte à la dignité de la personne humaine. Le Concile d'Orange, en 441, dit sur ce sujet : « Si l'on veut ramener en esclavage ou

au colonat ceux qui ont été affranchis dans l'Eglise ou recommandés à l'Eglise par testament, on sera frappé d'une peine d'excommunication ».

L'administration des sacrements était réglementée, on pratiquait le baptême des adultes par immersion, comme le montre la structure des baptistères du Ve siècle qui ont été conservés de nos jours encore à Fréjus ou à Riez, par exemple. On admet les catéchumènes au baptême après une longue préparation ; on baptise aussi les muets, les fous et les possédés car ils sont créatures de Dieu. On était admis dans l'ordre des « pénitents » si on était coupable de faute grave (idolâtrie, homicide, etc.), on n'assistait alors qu'à la première partie de la messe jusqu'au jour où avait lieu la réconciliation qui pouvait n'arriver qu'« in extremis » (à la fin de la vie). Le jour normal de l'absolution solennelle était le Jeudi Saint. On sait par les lettres de Sidoine Apollinaire, ou par des sermons d'Hilaire de Poitiers, que la confession privée était déjà d'usage courant, telle qu'elle se pratique encore aujourd'hui.

Le sacrement de l'Eucharistie était au cœur du culte catholique et de la vie chrétienne ; l'avant messe comportait trois lectures : prophétie, épître, évangile (la réforme conciliaire de Vatican II a remis en honneur cet usage) ; l'homélie de l'évêque était de durée variable, Valérien de Cimiez prêchait environ trente minutes, mais Hilaire d'Arles allait jusqu'à quatre heures d'affilée ! Saint Augustin dépassait souvent une heure ou une heure trente ; puis la messe continuait selon le schéma actuel : l'offertoire, la consécration et la communion [50].

Ce ne sont là que quelques indications fort sommaires sur la vie religieuse de nos ancêtres dans ce passé lointain. Ne croyons pas que nos montagnards pratiquaient autrement leur religion ; nouvellement christianisés, ils vécurent au rythme de ces prescriptions, de ces lois et de ces usages. Notre moyen et haut pays, toujours bien préservé des calamités engendrées par les invasions, connut sûrement une relative stabilité et un certain calme dans ses pratiques. Par contre, on sait combien les évènements souvent tragiques de ce temps perturbé par les passages des envahisseurs laissant trop fréquemment ruines et dévastation derrière eux, engendrèrent la crainte, la frayeur et la peur. Dieu lui-même, dans ce contexte, fut trop souvent conçu comme un « personnage » terrible et vengeur : la piété était plus la peur de l'enfer que l'amour de Dieu ; le chrétien de nos campagnes, tiraillé dans son âme et conscience entre ce Dieu vengeur et le démon concrètement perçu dans les calamités et la dureté des temps, avait recours aussi bien aux saints proches, réels et concrets, qu'aux anciennes idoles que l'empereur Julien l'Apostat, par exemple, avait essayé de remettre en valeur [51] sans trop y parvenir. Les souvenirs du paganisme demeuraient vivaces et ses séductions continuèrent longtemps de contaminer la pratique chrétienne et de s'insinuer dans des cultes parallèles que nous appellerions « superstitions », bien que les églises aient remplacé les anciens temples, que les calvaires aient pris la place des vieilles divinités protectrices et que les fêtes principales, sauf Pâques, aient relayé les anciennes célébrations des diverses divinités[52].

Ne nous étonnons pas si au Concile d'Orléans, en 549, après au moins trois siècles de christianisation, Concile auquel participèrent l'évêque Magnus de Nice, Eusèbe d'Antibes, Basile de Glandèves et Deuthère de Vence, on légiféra contre l'idolâtrie, et ces évêques firent remarquer que leurs diocésains, qui n'étaient autres pour la plupart que nos montagnards, tout christianisés qu'ils aient été, continuaient tranquillement d'effectuer des offrandes au dieu Priape dans les jardins, et de vouer un culte régulier aux Pénates et aux dieux Lares dans le foyer familial [53]. Ne voyait-on pas les grandes solennités de Noël et de Pâques doublées ici ou là par des chants païens en l'honneur du soleil, ou des bouffonneries carnavalesques ?

Les décisions du Concile rendues applicables par un décret du roi Franc Childebert Ier (qui régna de 536 à 561) et assorties de peines ecclésiastiques, atténuèrent fortement ces relents de paganisme que les prieurs envoyés plus tard par l'abbaye de Lérins dans les terroirs qui étaient légués au fur et à mesure des décennies à cet illustre centre de science et de sainteté, n'arrivèrent

pas à extirper totalement. D'ailleurs, après quinze siècles, il en reste toujours des vestiges chez beaucoup de nos contemporains plus friands d'horoscopes, d'occultisme, de superstition et même de magie que de simple pratique chrétienne. Il semble que plus l'enseignement officiel, positiviste et scientiste, de nos jours, a voulu laïciser les esprits et faire disparaître toute trace des valeurs judéo-chrétiennes qui ont fait notre civilisation occidentale, plus l'irrationnel a fait irruption et a envahi les masses en désarroi et en recherche, et plus se manifeste le besoin incoercible de valeurs spirituelles que les manifestations culturelles seules sont incapables de remplacer, besoin que n'assouvissent pas les idéologies dont on constate les échecs, besoin que beaucoup essaient de satisfaire par la drogue ou de combler par les consultations charlatanesques des voyantes et autres diseurs de bonne aventure.

• Une nouvelle aurore après l'obscurité

La vie du diocèse de Nice et de ses habitants subit une étonnante éclipse pour la période qui s'étendit de la moitié du VIe siècle à la fin du IXe [54]. Nul doute que les tragiques évènements politiques qui bouleversèrent la tranquillité de la Provence pendant toutes ces décennies éclaboussèrent et paralysèrent notre région. Les destructions de toute sorte qui entraînèrent la perte et l'anéantissement des documents, engendrèrent une obscurité quasi totale sur l'histoire de cette époque. Il fallut attendre la fin du IXe siècle, après l'expulsion des Sarrasins, pour que quelques lueurs jettent un peu de clarté après cette longue nuit. L'Eglise, qui avait été pillée par les envahisseurs successifs, récupéra peu à peu son patrimoine ; sous l'impulsion des papes et des Conciles locaux, la discipline ecclésiastique se rétablit et le culte fut de nouveau mis en valeur ; le clergé se reforma et reconstitua les paroisses qui reprirent vie après les dévastations successives provoquées par les Goths, les Francs et les Sarrasins.

C'est vraisemblablement à la fin du VIIIe siècle que fut fondée l'abbaye de Saint-Pons. Selon la tradition, elle aurait été instituée par Charlemagne qui, se rendant en Italie, aurait suivi la route du littoral et, arrivé à Nice, aurait trouvé Syacre, son neveu, pour qui il créa le monastère sur le tombeau de Saint-Pons ; il aurait doté l'église Sainte-Marie, Syacre étant devenu évêque de Nice. On a vu précédemment qu'il ne s'agit là que d'une légende [55].

Plus vraisemblable, encore que fort contestée, demeure la tradition basée sur l'inscription latine gravée sur des marbres conservés dans l'église de l'abbaye, lesquels recouvraient une nécropole païenne dont les tombes furent datées du Ier au IVe siècle. On a reconstitué ainsi l'épitaphe : Le seigneur Charles, roi des Francs et des Lombards, Patrice des Romains dans l'année ... III ... au ... des calendes d'avril, glorieusement régnant. Amen. Pour le seigneur saint Pons, martyr au temps de ... X (quoique pêcheur, appelé à être évêque par la grâce de Dieu) restaura ce tombeau au nom de N.S.J.C. et de St. Pierre. Cette inscription permet d'affirmer qu'à cette époque (entre 774 et 800), Charlemagne étant empereur, un évêque dont on ignore le nom siégeait à Nice et restaura le tombeau de saint Pons placé dans une crypte sous l'autel majeur ; une balustrade portant l'inscription limitait une ouverture par où le pèlerin pouvait apercevoir le tombeau, selon ce qu'en dit Gioffredo [56]. La restauration de l'abbaye au XIXe siècle effaça ces dispositions primitives[57].

Le rayonnement de l'abbaye fut important, elle créa un grand nombre de prieurés dans la région et quoique affiliée à l'abbaye Saint-Victor de Marseille elle resta sous l'obédience de l'évêque de Nice[58]. Ces « prieurés » étaient pour elle des « bénéfices » dont elle encaissait les dîmes et les autres revenus agraires. Les moines en effet ne pouvaient pas se charger des fonctions paroissiales, à cause de l'obligation qu'ils avaient de vivre en communauté dans le monastère ; ils élisaient pour les accomplir (et cela surtout à partir du XVIe siècle, selon les prescriptions du Concile de Trente[59] au sujet de la résidence des curés) ce que l'on appela des

« vicaires » qui, habitant la paroisse, pouvaient y accomplir le ministère sacerdotal et répondre aux besoins spirituels des paroissiens.

Revenons au temps qui succéda à la triste époque du VIIe au Xe siècle où toute vie religieuse sembla anéantie. Malgré les difficultés qui subsistèrent, un renouveau commença à se manifester. Outre l'abbaye de Saint-Pons, ce fut sans doute aussi en cette fin du VIIIe siècle que fut fondée une autre abbaye, près des Bouches du Loup, dans l'actuel territoire de Cagnes : l'abbaye de Saint-Véran du Loup, qui fit partie de l'ancien diocèse de Vence. Ce monastère, appelé aussi Notre-Dame de la Dorade, dont la construction est attribuée par Gioffredo à Charlemagne, fut partiellement détruit lors des invasions sarrasines, mais il connut une renaissance vers le Xe siècle.

Dans sa *Storia*, Gioffredo écrivait (t. 1, p. 506) qu'après avoir chassé les barbares qui avaient dévasté Nice et Cimiez, Charlemagne fonda près du fleuve Loup au diocèse de Vence et non loin de la cité de Cagnes une église appelée dans les anciens cartulaires Ecclesia B. *Mariæ deauratæ* où plus tard fut construit le monastère de Saint-Véran dépendant de celui de Lérins. Revenant sur l'histoire de ce sanctuaire (p. 639 sv.), il racontait : « Lorsque Durand, abbé du monastère Saint-Eusèbe d'Apt, fut nommé évêque de Vence, il amena avec lui le moine Pons pour l'aider dans la restauration spirituelle de son diocèse. Ayant visité et reconnu un lieu renommé près des bouches du Loup dans le territoire de Cagnes, Pons y trouva les ruines d'une antique église appelée Sainte-Marie-la-Dorée, érigée du temps de Charlemagne et depuis démolie par les Sarrazins ; il envisagea d'en faire un centre religieux. Ayant obtenu, vers 1007, de l'évêque Durand les autorisations voulues ainsi que de Raimbald et de Lambert, seigneurs de ces territoires, le moine Pons restaura les ruines des trois oratoires qu'il y trouva : Saint-Pierre, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Véran et sous l'invocation de ce dernier il édifia ensuite un monastère remarquable. »

En fait, contrairement à ce que dit Gioffredo, Durand ne vint à Vence que vers 1007, appelé par l'évêque Arnaud auquel il succéda en 1030, et ce ne fut que vers 1030 que le moine Pons construisit le monastère en question. Peu de temps après, en 1050, ce monastère fut uni à l'abbaye de Lérins et grâce à des donations nombreuses il eut des possessions comprises entre le Loup, le Malvans et la mer. Il en arriva à posséder la moitié du territoire de Cagnes en 1062, lorsque Raimbaud, Lambert et Amic II, seigneurs de Cagnes, lui abandonnèrent tous leurs droits [60]. Les siècles passant, le monastère subit un déclin catastrophique et au temps des guerres de religion il fut peu à peu abandonné, faute de vocations monastiques. Au XVIIe siècle il était complètement détruit, ne restaient alors comme témoins de son antique splendeur que quelques pans de murs qui ne tardèrent pas à disparaître, de telle sorte qu'aujourd'hui il serait bien difficile de savoir où il se situait exactement, aucune trace n'en demeure, aucun vestige ne signale son implantation, seul persiste le souvenir de sa gloire passée dont parla Gioffredo[61] .

Ce ne fut finalement qu'à partir de la fin du Xe siècle, lorsque les Sarrasins furent chassés de Provence, que la vie religieuse apparemment assoupie depuis plusieurs siècles recommença de se manifester et de s'épanouir : dans les villes et les villages, les évêques et le clergé relevèrent peu à peu les églises en ruines et réorganisèrent le culte ; les abbayes se peuplèrent à nouveau et récupérèrent par des donations ou par des restitutions les biens qu'elles avaient perdus. La pratique religieuse retrouva un nouveau souffle et la foi un nouvel élan.

Les moines, dans les divers monastères reconstruits : Lérins, Saint-Pons, Saint-Véran, rangèrent avec soin les titres de propriété, sollicitèrent des papes la confirmation de leurs possessions et de leurs privilèges ; ils constituèrent prudemment des archives, dont beaucoup de parchemins qui les composaient sont parvenus jusqu'à nous, soit en tant que tels, soit dans des copies qui en furent faites dans les siècles suivants. De leur côté, les évêques et les chanoines des cathédrales en firent autant pour les églises diocésaines, pour la comptabilité des dîmes et des

revenus, pour les bénéfices des chapitres cathédraux. C'est grâce à ces parchemins, conservés en original ou par des copies ultérieures, que nous pouvons suivre non seulement la reconstitution des domaines ecclésiastiques depuis le Xe siècle, mais qu'émergent des brumes opaques antérieures le nom de la plupart de nos villages, les vocables des églises paroissiales séculières et ceux des prieurés monastiques. C'est à partir de là que notre région retrouve son identité et que l'histoire de chacun de nos terroirs du moyen et du haut pays va pouvoir trouver consistance et être suivie dans le détail [62]

---

1 Cf. Les multiples inscriptions détaillées par Ed. Blanc, par ex. dans Epigraphie antique (Soc. des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, t. II, 1879, p. 108 sv.)

2 Cette inscription, au dire de Latouche (*Histoire du Comté de Nice*, p. 26), servirait aujourd'hui de bénitier dans la chapelle des Pénitents de l'Escarène, où je ne l'ai point retrouvée. Edmond Blanc, qui la rapporte sur la foi de Gioffredo (*Storia*, p. 110), et de Mommsen (*Corpus*, t. 5, vol. 2, n° 7888), la décrit ainsi :

E G O M O N I
C V N T I NO
V I C . C U N
P

(Deo) (S) Egomoni Cuntino Vicus Cuntinus posuit. Au Dieu Segomon Cuntinien, le Vicus Cuntinus (le bourg de Contes) a élevé ce monument. Le culte du dieu Segomon, dit Blanc (op. cit., p. 276), a été très répandu sur le versant gaulois des Alpes, on en a trouvé par ailleurs des traces, dit-il, à Culoz (Ain), à Nuits (Côte d'Or), à Lyon. Le radical "sego" que l'on rencontre dans un grand nombre de noms gaulois d'hommes et de localités (comme Segalas, Sigale, etc.), se rattache aux radicaux "sig" et "sieg" des idiomes tudesques, le sens serait "poursuite", "victoire" ; ce serait une sorte de dieu de la guerre que les Romains identifièrent à Mars, comme le prouve l'inscription de Culoz (cf. Revue Epigraphique, t. 9, p. 315), où ce dieu est nommé Mars Segomon.

3 De l'an 64 à l'an 313 où le christianisme obtint de Constantin un statut légal, l'Eglise naissante eut à subir dans l'Empire romain l'épreuve de persécutions cruelles, plus ou moins espacées dans le temps et plus ou moins accentuées selon les lieux. Le chiffre traditionnel de dix persécutions ne peut pas être retenu, il fut choisi en raison de son caractère symbolique rappelant les dix plaies d'Egypte (Exode, 8 à 11-10 : l'eau changée en sang, les grenouilles, les moustiques, les taons, la mortalité du bétail, les ulcères, la grêle, les sauterelles, les ténèbres et la mort des premiers nés égyptiens). Il y eut en fait quatre ou cinq grandes persécutions, mais le nombre peut être décuplé si l'on compte les violentes réactions antichrétiennes qui se produisirent à travers les provinces. Les principales furent : celle déclenchée par Néron en 64, accusant les chrétiens d'avoir incendié Rome (Suétone parle à leur sujet d'une "race adonnée à une superstition nouvelle et coupable", dans Néron, 16, par. 3) ; l'empereur Domitien persécuta les chrétiens à Rome et en Asie Mineure, entre 81 et 96 ; sous Trajan, la persécution est sporadique (périrent à Rome le pape Clément et à Antioche l'évêque Ignace en 117). Au IIe siècle, la persécution redoubla en Asie Mineure et en Gaule (en 177, les martyrs de Lyon, Saint-Pothin et Sainte-Blandine, le diacre Sanctus, etc.), à Carthage et à Rome. Sous Septime Sévère, au début du IIIe siècle, la persécution sévit en Afrique, en Egypte, en Gaule ; sous Caracalla (211-217), on ne signale que des violences ; l'empereur Maximin (235-238) persécuta surtout les chefs des diverses Eglises, sur tout le territoire de l'empire ; Dèce (248-251) déclencha une violente persécution en 250 contre tous ceux qui refusaient de sacrifier aux idoles ; Valérien (253-260), par un édit de 257, interdit le culte chrétien et les réunions cultuelles, en 258 il fit exécuter tous ceux qui faisaient profession de foi chrétienne, cette sanglante persécution fit d'innombrables martyrs sur tout le territoire de l'empire. Enfin Dioclétien déclencha une dernière et virulente persécution dont l'intensité varia selon les régions : peu appliquée en Gaule et en Grande-Bretagne, elle le fut fortement en Italie et surtout en Orient (en plus des détails donnés par toutes les histoires de l'Eglise, on trouve un exposé fort complet dans Moreau : *Les persécutions du christianisme dans l'Empire romain*, Paris 1956, et dans Lepelley : *L'Empire romain et le christianisme*, Paris 1959). (cf. Cath., t. 11, col. 13 sv.)

4 Il ne faut pas oublier non plus l'expansion du christianisme dès la fin du Moyen-Age dans les Amériques, en Afrique et en Océanie, grâce au travail des missionnaires, à leurs fondations d'écoles et hôpitaux, de dispensaires et de maisons d'accueil.

5 Il est curieux de constater que la Révolution d'Octobre en 1917 dans l'U.R.S.S. n'osa pas changer le calendrier chrétien qui ne fut nullement touché.

6 A en croire les "traditions" dont on s'est longtemps enorgueilli en bien des régions de France, la foi chrétienne aurait été introduite dans notre pays dès le Ier siècle et par des disciples immédiats du Crucifié ou des apôtres. C'est

ainsi que l'on a raconté la venue en Gaule de Denys l'Aréopagite (à Paris), Sergius Paulus (à Narbonne), Crescent (à Vienne), envoyés de Saint-Paul ; de Trophime (à Arles), Saturnin (à Toulouse), Clément (à Metz), Martial (à Limoges), Front (à Périgueux), Savinien (à Sens), Eutrope (à Saintes), Lucien (à Beauvais), envoyés de saint Pierre ou de son successeur le pape Clément ; de plusieurs qui auraient été des 72 disciples de Jésus : à Bourges, Ursin, identifié à Nathanæl ; à Cahors, Amadour, identifié au publicain Zachée et sa femme Véronique, identifiée à l'hémorroïsse ; au Mans, Julien, identifié à Simon le lépreux ; au Tricastin, Restitut, identifié à l'aveugle-né ; à Bourges, Ruf, prétendu fils de Simon le Cyrénéen ; à Trèves, Materne, prétendu fils de la veuve de Naïm. Et l'on connaît la plus fameuse de ces "traditions" qui fait débarquer en Provence, sur une barque sans rames ni voiles, les "Saintes Maries" accompagnant leur frère Lazare le ressuscité, Madeleine devenue pénitente à la Sainte-Baume, Marthe, apôtre de Tarascon, avec Marie Jacobé, Salomé et leur servante Sara. Ces légendes ne remontent pas plus haut que l'époque carolingienne ; autrement dit, plus de huit cents ans se sont écoulés avant qu'on ait songé à faire remonter aux temps apostoliques les origines chrétiennes de la Gaule ; l'hypothèse de documents perdus est insoutenable pour combler un hiatus aussi prolongé ! Quant au fond, ces "traditions" heurtent toutes les vraisemblances historiques, non seulement par l'abondance du merveilleux qui se déploie dans ces récits, mais surtout par la contradiction qu'il y aurait entre une diffusion si rapide en un pays aussi lointain et les progrès médiocres et lents que nous constatons dans les contrées voisines. D'ailleurs un historien gaulois du IVe siècle, Sulpice Sévère, atteste que "la religion du vrai Dieu a été reçue assez tard au-delà des Alpes, ce qui rejoint ce que nous savons de l'Espagne, de l'Afrique du Nord et des pays danubiens" (Palanque, op. cit., chap. 1, p. 20, 21.)

7 On sait que saint Paul, conduit à Césarée devant le procurateur Félix (Ier siècle après J.C.) pour être jugé comme subversif, resta deux ans en liberté surveillée (de 58 à 60). Comme il était "citoyen romain", il fit appel à César à Rome. Le nouveau gouverneur Festus l'y envoya. Il arriva à Rome en 60, après avoir fait naufrage à l'île de Malte. Placé là aussi en liberté provisoire, il en profita pour faire de l'apostolat auprès de la communauté chrétienne qui y existait déjà (cf. Act. chap. 24 à 28), il lui avait adressé, en 58, son Epître aux Romains à qui il entendait rendre visite. De Rome, il écrivit les fameuses Epîtres aux Ephésiens, aux Colossiens et aux Philippiens. Il passa les derniers mois de sa vie enchaîné dans un cachot, abandonné de beaucoup (cf. 2e lettre à Timothée, 1, 15-17 : « Tu le sais, tous ceux d'Asie, parmi lesquels Phylège et Hremogène, se sont détournés de moi. Que le Seigneur fasse miséricorde à la famille d'Onesiphore, il n'a pas rougi de mes chaînes, à mon arrivée à Rome, il m'a recherché activement et m'a découvert » etc . Il aurait été décapité en l'an 62 (cf. Cath., art. Paul (st), t.10, col. 817). Certains auteurs disent (cf. *Bible de Jérusalem*, 1960, Introduction aux Epîtres de saint Paul, p. 1481), que Paul demeura deux ans à Rome, de 61 à 63 (d'après Act. XXVIII, 30) : « Son procès s'étant terminé par un non-lieu, il fut libéré. C'est alors qu'il se rendit en Espagne (selon le désir exprimé en Rom. XV, 24 : "J'ai un grand désir d'aller chez vous quand je me rendrai en Espagne", et v. 28 : "Je partirai pour l'Espagne en passant par chez vous"). Une dernière captivité à Rome s'acheva par le martyre, en 66, au lieu dit "Aquas Selvas", aujourd'hui "Saint-Paul Trois Fontaines". Il fut enseveli sur la voie d'Ostie, là où fut élevée plus tard la basilique de Saint-Paul Hors les Murs".

8 Crescent (saint). Disciple de saint-Paul. Son nom n'apparaît qu'une seule fois dans le N.T. L'Apôtre écrit à Timothée : "Hâte-toi de venir vers moi au plus tôt, car Démas m'a abandonné, par amour du siècle présent, et il est allé à Thessalonique, Crescent en Galatie, Tite en Dalmatie, Luc est seul avec moi" (II, Tim. IV, 8-10). Au lieu de "en Galatie", quelques manuscrits portent "en Gaule", ce qui est une correction volontaire ou une confusion de lettres. En fait, de nombreux commentateurs patristiques et modernes estiment qu'il s'agit ici non pas de la Galatie d'Asie, mais bien de la Gaule, appelée en grec Galatie jusqu'au IIe siècle. Peut-être Crescent était-il parti en mission. Le texte ne le dit pas. Il est évidemment impossible de confondre le disciple de saint Paul avec l'évêque de Vienne, Crescent, qui vivait au IIIe siècle (Cf. *Vie des saints par les Bénédictins de Paris*, t. VI, p. 457 ; Dict. Cath., t. III, col. 296-297).

9 Voici ce qu'écrit J.R. Palanque Annales du C.U.M., année du Centenaire, 1960, p. 43) : "Une religion orientale pénétra alors en Occident, le christianisme. Différent de tous les autres cultes en ce qu'il n'admettait aucun partage avec les dieux du paganisme, il apportait les dogmes et les rites d'une religion du salut, qui devait satisfaire bien des aspirations de cette époque. A vrai dire, nous ignorons quand et comment la prédication de l'Evangile fit ici ses premiers adeptes, et ce sont des légendes tardives qui ont tenté de suppléer à nos ignorances à ce sujet". On lit encore dans *l'Histoire civile et religieuse* de l'abbé Tisserand et dans le *Précis historique* de J.B. Toselli, les récits imaginés au Moyen Age sur saint Barnabé, apôtre de Coursegoules en l'an 50, sur saint Nazaire et saint Celse, martyrs à Cimiez sous Néron, sur saint Bassus et saint Pons, évêques de Nice martyrisés au IIIe siècle. La critique historique n'a rien retenu de ces fables. L'apôtre saint Barnabé n'est sans doute jamais venu en Occident, Nazaire et Celse sont des martyrs milanais, Bassus a été évêque de Nicée en Bithynie et non pas à Nice apud Varum.

10 Gioffredo, *Nicæa Civitas*, chap. 19, n° 1, 2, 3, p. 48. Il reprend dans la partie de cette œuvre intitulée Nicaa civitatis pars prima de viris sanctis et pietatis illustribus, la vie de ces saints personnages des tous premiers siècles de notre ère : saints Celse et Nazaire, p. 57-64 ; saint Bassus, p. 64-68 ; saints Tryphon et Respicius, p. 68-72, saint

Pons, p. 72-84 ; saints Vincent et Oronce, p. 85-91, etc. (rappelons que Gioffredo a composé le *Nicæa Civitas* en latin).

11 Un exposé très complet du problème de saint Bassus, avec une critique très serrée, a été fait par G. Doublet dans N.H., 1931, p. 243 à 261. Il y développe (selon de nouveaux documents) les articles qu'il avait fait paraître dans la Semaine Religieuse en 1923 (30 novembre, 7 et 28 décembre).

12 G. Doublet a réglé cette question dans son étude : *La fabrication d'un évêque apocryphe de Nice (saint Deuthère*)", dans N.H., 1936, p. 176 à 183. Il en avait parlé déjà dans un compte rendu de N.H., 1926, p. 95 sv. et dans la Semaine Religieuse, 1932, p. 96-97. Le Dict. d'archéologie chrétienne de Don Leclerq ne fait aucune place à Bassus, Valère, Deuthère et Siagre (cf. fasc. 132 et 133). Gioffredo (*op. cit*.) en parle longuement sans aucun esprit critique, p. 102 et 104.

13 Gioffredo en parle (*Nicæa Civitas*, p. 100-102) avec beaucoup de conviction. Dans sa *Storia* (t. I, p. 385-386), il parle d'un autre "Valère" qui aurait été évêque de Nice ; il écrit : saint Valère que sans raison aucune (senza evidente ragione) on a voulu confondre avec saint Valérien (de Cimiez) apparaît dans la lettre écrite par les évêques réunis à Arles en 451 et adressée à saint Léon, pape, et dans laquelle les deux évêques Valérien et Valère sont cités. Celui-ci aurait été en réalité un moine de Lérins devenu évêque de Nice et célébré comme tel par Germain Bellon d'Aiglun, moine de Lérins, dans une lettre que reprit Arnold Wion dans le *Martyrologe monastique* (de 1595) au 24 juillet : "le neuf des kalendes d'août, dans la province de Nice, inhumation de Saint-Valère évêque et confesseur qui, moine de Lérins, fut élevé à l'épiscopat et brilla dans sa fonction de bon pasteur (qui est monaco lirinensi ad episcopatum assumptus)". Gioffredo ajoute que les moines de Lérins chantaient une antique prose (citée par Barralis) en l'honneur des saints du monastère de Lérins, Valère y était exalté pour ses miracles et sa sainteté : Les vivants chantent les louanges de Valère, véritable serviteur du Christ, célèbre par les miracles qu'il accomplissait (insignem Valerium, Christi servum proprium, et signis eximium, collaudant superstites). G. Doublet écrit à ce sujet (Semaine Religieuse 1932 p. 96) : "On a voulu qu'un Valère ait été évêque de Nice ou de Cimiez : nul document historique ne le mentionne ... Probablement un dédoublement de Valérien de Cimiez, lequel serait selon la critique moderne le "Valère" qui écrivit la "Geste de Saint-Pons". Dans le monde lérinien on aima les synonymes ; les partisans du prétendu Valère ne pouvaient pas prouver à quelle époque il aurait siégé à Nice ou à Cimiez".

14 G. Doublet a magistralement traité la question de la légende de saint Syagre dans L'Eclaireur du dimanche, numéro du 21 juin 1925, et dans N.H., 1926, p. 98 sv., à propos de l'étude de Latouche : *Nice et Cimiez du Ve au Xe siècle*. Cf. aussi Semaine Religieuse 1932, p. 115 sv., 135-136.Gioffredo (*op. cit*., p. 113-120) se fait un devoir de donner en détail, selon la tradition fantaisiste rapportée par le texte du XIVe siècle, la vie et l'œuvre de Saint-Siagre (?). (Cf. acte du 29 juillet 1430 dans Chartrier de Saint-Pons, charte n° 296, p. 360.

15 Gioffredo (*op. cit*., p. 72 à 84) développe longuement la vie et le martyre de saint Pons, d'après les données du Martyrologe d'Usuard. Un article critique de Sappia, dans N.H., 1899, p. 106, conclut à la légende, de même A. Dufaut, N.H., 1899, p. 138. Cf. F. Benoit, *Cimiez la ville antique*, Paris, Boccard, 1977, p. 131-136. Cf. aussi Passet Cl. *La passion de Pons de Cimiez*, Nice, 1977. Le Diocèse de Nice, plures, p. 13-14. Au sujet de saint Pons, Latouche *(Histoire du Comté de Nice*, p. 28), estime avec raison que l'on a brodé une belle histoire sur un canevas topographique : "C'est l'imagination populaire qui s'est exercée sur des monuments et des paysages locaux : les arènes de Cimiez (où l'on aurait livré aux bêtes le jeune Pons) ; les ruines d'édifices gardant des traces d'incendie (causé par le bûcher du martyr) ; les anciens thermes, regardés comme un temple d'Apollon (où il aurait été mené pour sacrifier aux dieux) ; une roche surplombant le Paillon (qui serait le lieu du supplice final) et sur laquelle s'élevait encore au milieu du XIXe siècle une vieille chapelle dédiée à Saint-Pons, qui fut détruite par la suite. Il faut reléguer ces pieux récits dans les greniers de la légende".

16 Gioffredo, *op. cit*., p. 49, n° 4.

17 La légende locale prétendit "qu'ancien légionnaire romain, né en Dalmatie (d'où son nom), Dalmas aurait parcouru la région de Cuneo et de Pedona et de là serait venu évangéliser la Haute Tinée, le Val de Blore, les vallées de la Stura et du Gesso. Revenant à Pedona, il repassa le col de Fenestre et fut arrêté par des brigands qui le décapitèrent au bord du Gesso. Il prit sa tête entre ses mains, traversa la rivière et expira sur l'autre rive. Les brigands, stupéfaits, placèrent le cadavre sur un chariot traîné par deux génisses et s'enfuirent. Les rochers et les arbres s'écartaient pour laisser passer le char ; les génisses s'arrêtèrent à l'entrée du bourg de Pedona, les chrétiens prirent le corps, l'ensevelirent et élevèrent à cet endroit une église qui fut englobée plus tard dans le monastère bénédictin de Saint-Dalmas de Pedona" (rapporté par Canestreier, *op. cit*., p. 25-26).

18 Baronius César (né le 30 oct. 1538 à Sora, mort à Rome le 30 juin 1607). Supérieur général de l'Oratoire après Saint-Philippe Néri (+ 1593), historien, cardinal et bibliothécaire de la Vaticane, il mena d'immenses recherches historiques et composa les *Annales ecclesiastici* (12 vol.) qui sont une histoire de l'Eglise depuis les origines jusqu'en 1198.

19 Charles III de Savoie dit “le Bon”, régna de 1504 à 1553. Oncle de François Ier de France et beau-frère de Charles Quint, il eut un long règne difficile ; maltraité par l’un et l’autre, il faillit perdre tous ses Etats. Cf. mon étude : Le Prieuré bénédictin de Sainte-Réparate, ancêtre de l’actuelle Cathédrale.

20 *Histoire du diocèse de Nice*, par plures, chap. 1, par Passet, p. 12-13. *Histoire civile et religieuse de Nice et du départemen*t, par l’abbé Tisserand, *op. cit*., t. 1, chap. 3, p. 52 à 66 (sur les persécutions dans la région : vision très fantaisiste).

21 Dans Annales du C.U.M., t. 13, p. 43.

22 Le christianisme a dû pénétrer en Provence de bonne heure, grâce aux relations commerciales de Marseille et Arles avec les villes d’Asie Mineure et de Grèce, comme avec Rome. Par les soldats, les voyageurs, les commerçants déjà convertis dans leur pays d’origine, et les missionnaires, la Bonne Nouvelle ne tarda pas à faire des adeptes dans les grands centres. Sans doute la première Eglise constituée dont l’existence soit certaine, fut l’Eglise de Lyon, illustrée par les supplices de saint Pothin et de sainte Blandine, lors de la persécution de 177. Une lettre de cette date, écrite en grec, adressée à “leurs frères d’Asie et de Phrygie par les serviteurs du Christ (les chrétiens) établis à Vienne et à Lyon”, atteste la cruauté de la persécution dont ils furent victimes de la part des autorités romaines prêtant créance à des légendes d’autant plus vite admises qu’elles étaient invraisemblables : les chrétiens égorgent les enfants pour en faire hommage à leur dieu, ils s’adonnent au cannibalisme et à d’abominables débauches. Ce Christ qu’ils vénèrent a une tête d’âne. On calomnie, donc on accuse, donc on hait. La lettre de 177 est éloquente dans la précision de ses détails : “On ne nous a pas seulement chassés des maisons, des bains, de la place publique, mais encore on nous a interdit absolument de paraître dans quelque lieu que ce fût ... Les chrétiens furent insultés, frappés, traînés à terre, pillés, lapidés, emprisonnés ensemble. On leur fit subir tout ce qu’une multitude déchaînée a coutume de faire contre des adversaires et des ennemis. Plus tard, ils furent conduits devant le légat, et celui-ci employa la cruauté en usage contre nous ... Puis toute la colère de la foule, aussi bien que celle du gouverneur et des soldats, se concentra sans mesure sur Sanctus, diacre de Vienne, sur Maturin, tout nouvellement baptisé, sur Attale, originaire de Pergame, et enfin sur Blandine. Celle-ci était une esclave appartenant à la maison d’une riche Gallo-Romaine, elle-même convertie au christianisme. Elle était jeune et de complexion délicate ; nous redoutions que Blandine ne put avec assurance faire sa confession (c’est-à-dire proclamer sa foi) à cause de la faiblesse de son corps. Mais elle fut remplie d’une telle force qu’elle lassa et découragea ceux qui, se relayant les uns les autres, l’avaient torturée de toutes manières depuis le matin jusqu’au soir. Aucun chrétien n’est épargné, pas même le vénérable évêque de Lyon, Pothin, dont l’âge fort avancé aurait dû susciter la pitié de ses bourreaux. Le bienheureux Pothin, à qui avait été confié à Lyon le ministère de l’épiscopat, était âgé de plus de quatre-vingt-dix ans. Il était très faible de corps et pouvait à peine respirer à cause de sa faiblesse physique ... Il fut traîné devant le tribunal par les soldats, tandis que les magistrats de la cité et toute la foule l’accompagnaient en poussant des cris variés comme s’il était lui-même le Christ. Outragé, maltraité, Pothin rendit l’âme en prison deux jours après les sévices qu’il avait héroïquement supportés, après avoir rendu témoignage au Dieu des chrétiens devant le gouverneur qui l’interrogeait. Dans l’amphithéâtre de Lyon, tout ce petit groupe de chrétiens, Sanctus, Maturin, Attale, fut livré aux bêtes”. Si donc à cette époque un évêché existait déjà à Lyon , c’est que d’autres communautés chrétiennes devaient sûrement prospérer dans les grands centres comme Marseille, Arles et Vienne, le long de la vallée du Rhône. Au IIIe siècle, d’après Grégoire de Tours, “La Gaule entière connut un important mouvement missionnaire qui propagea la foi nouvelle et organisa la vie chrétienne dans plusieurs grandes cités du pays. Ces missionnaires furent : Gratien à Tours, Trophime à Arles, Paul à Narbonne, Saturnin à Toulouse, Denys à Paris, Austremoine en Auvergne, Martial en Limousin” etc... Par saint Irénée, qui succéda à Saint-Pothin sur le siège de Lyon, nous savons que vers la fin du IIe siècle plusieurs Eglises étaient fondées dans les provinces de Germanie et de Celtique. A Autun, par exemple, une inscription de cette époque évoque les Mémoires d’un jeune martyr, du nom de Pectorius : sa prière utilise l’anagramme de “Jésus Christ, Fils de Dieu Sauveur”, en grec : “Jesous Christos Theou Uios Soter”, soit “ikthus” qui, en grec, signifie “poisson” (l’image du poisson était un symbole de reconnaissance entre chrétiens). Voici cette inscription : “O race divine du poisson céleste, reçois, avec un cœur plein de respect, la vie immortelle parmi les mortels ; rajeunis ton âme, ô mon ami, dans les eaux divines, par les flots éternels de la sagesse qui donne les trésors. Reçois l’aliment, doux comme le miel, du sauveur des saints ; prends, mange et bois tenant Ichtys dans tes mains. Ichtys, donne-moi la grâce que je souhaite ardemment, maître et sauveur ; que ma mère repose en paix, je t’en conjure, lumière des morts ; Aschandius, mon père, toi que je chéris avec ma tendre mère et tous mes parents, dans la paix d’Ichtys, souviens-toi de ton fils Pectorius”.

23 Le donatisme fut une hérésie animée par Donat, évêque de Cellæ Nigris en Numidie, avec 70 autres évêques de cette région. Donat prétendait que la valeur des sacrements dépendait de la vertu personnelle de ceux qui les administraient. Un Concile de Latran, en 313, puis le Concile d’Arles en question, en 314, condamnèrent cette hérésie et ses promoteurs. L’hérésie persista en Afrique du Nord jusqu’à ce qu’elle fut annihilée par saint Augustin (début du Ve siècle).

24 Comme le fait remarquer Palanque (*op. cit*. p. 44) : “Seuls les évêchés sont représentés aux conciles, si en l’occurrence ce n’est pas un évêque qui se rend à Arles en 314 mais un diacre et un exorciste, c’est que le prélat devait être décédé ou simplement empêché par la maladie, ce qui l’a obligé à faire tenir sa place par des clercs inférieurs. D’autre part, si l’évêché de Nice existait au début du règne de Constantin, c’est qu’il avait été fondé probablement quelques année plus tôt, à savoir dans les temps paisibles du IIIe siècle, avant les persécutions de Dioclétien. On peut même supposer que c’est l’évêque de Marseille qui a fondé cet évêché dans une ville dépendant de sa cité”. Cf. Gioffredo, *Storia, op. cit*., t. I, p. 355.

25 Aquilée : en Vénétie, près de l’Adriatique. Centre avant la conquête romaine de la peuplade des “Carni”. Elle reçut, en 121 avant J.C. une colonie romaine qui, voyant dans un “vol d’aigles”(aquilæ) un bon augure, donna à cette bourgade le nom d’ Aquilée. Puissamment fortifiée par Marc Aurèle, elle fut une des clefs de l’Italie du Nord contre les Barbares. C’est là que se tint le concile en question. La ville fut prise et détruite par Attila en 452. Elle fut partiellement rebâtie par la suite.

26 Valérien est le premier évêque mentionné par l’histoire, occupant le siège de Cimiez. Né vers la fin du IVe siècle ou au début du Ve, il mourut aux environs de 460. Il fut l’auteur de vingt homélies dignes de celles des Pères de l’Eglise. Sa prédication se soucie moins de théologie que de morale, utilisant pour concrétiser sa pensée des métaphores financières suggérées par les textes bibliques. Esprit positif, il administra son diocèse comme on gouverne une cité. Son sens de la rigueur était digne d’un juriste et son éloquence était celle d’un rhéteur. Sa formation humaniste le poussa à donner à l’homme la plus large autonomie, mais sa foi chrétienne lui fit donner à Dieu la première place. Il demeura un témoin intéressant d’une époque de transition. Trois de ses homélies nous font connaître Pons de Cimiez et nous renseignent sur le culte dont ce martyr était l’objet au Ve siècle (Homélies 15, 16, 17). Dans une autre, il nous découvre les débuts de l’abbaye de Pedona : il l’avait prononcée lors de la dédicace de l’église de cette abbaye. Valérien signa la “lettre synodale” des évêques de Gaule au pape Léon en l’an 451, comme l’avait fait Armentaire d’Antibes ; il écrivit : Valérien, évêque, salue Votre Sainteté”. Il participa en 455 à un Concile d’Arles. Des études très poussées ont été faites par M. le doyen Weiss de l’Université de Nice, sur saint Valérien de Cimiez : Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Nice, 1970, p. 141-162 ; id. 1967, p. 35-47. M. le professeur Weiss publiera dans *Sources chrétiennes* une traduction critique des homélies de saint Valérien. Hildesheimer, Nouvelles Religieuses n° 40 du 18 nov. 1983 : *saint Valérien de Cimiez*. Gioffredo, *Nicæa Civitas* p. 96 à 100 (texte latin) ; Storia, *op. cit*. t. I p. 385 sv. *Histoire du diocèse de Nice, op. cit*. p. 21 sv.

27 Léon Ier fut pape de l’an 440 au 10 novembre 461, date de sa mort. Son pontificat fut très important, tant par ses luttes doctrinales que par la défense de l’Italie qu’il fit contre les Barbares auprès de qui son prestige fut énorme. C’est lui qui empêcha Attila de détruire Rome et qui limita les dégâts opérés ensuite par les Vandales. On a de lui de nombreuses lettres et des sermons. Pour la situation de l’Eglise en Gaule après l’édit de Constantin, voit *Hist. du Cath. en France* (op. cit.), t. 1, par Palanque, chap. 2, p. 39 sv. *Histoire de l’Eglise*, dir. Fliche et Martin, t. 3, par Palanque.

28 Saint Véran, l’un des premiers prélats qui illustrèrent le siège épiscopal de Vence, apparaît dans les textes au 5e siècle. Il devint par la suite le patron du diocèse de Vence. Son père, saint Eucher, en accord avec son épouse Galla, se retira au monastère de Lérins, sous la direction de saint Honorat, avant de devenir évêque de Lyon. Il avait emmené avec lui ses deux jeunes fils, Salonius qui devint évêque de Genève, et Véran. Les enfants reçurent donc la formation lérinienne. Véran aurait été l’élève du moine Salvien, célèbre pour avoir flétri les vices de la civilisation romaine décadente. Elu évêque de Vence aux environs de l’année 450,Véran apparut en toutes circonstances comme un défenseur convaincu de l’orthodoxie. Il adhéra à la condamnation de l’hérésie monophysite, prononcée par le Concile œcuménique de Chalcédoine et le pape Saint-Léon le Grand. Suivant la tradition, il aurait préservé sa ville épiscopale contre les fureurs du roi wisigoth Euric. Il signa une lettre au pape saint Léon en même temps que son frère Salonius évêque de Genève, et Ceretius évêque de Grenoble, de la façon suivante : “Véran, plein de respect pour votre apostolat, salue votre béatitude et vous demande de prier pour lui”. Il est question encore de Véran dans la correspondance du pape saint Hilaire. Il mourut après 465, sans doute vers 474.

29 Sur cet épisode de l’affaire Nice-Cimiez, voir *Histoire du Diocèse de Nice*, p. 16 à 21. Hildesheimer, dans Nouvelles religieuses, n° 35 du 14 oct. 1983, écrit : “Cette fois encore, nous pouvons nous demander où résidait l’évêque. Pendant longtemps les auteurs ont admis que Cimiez eut la préférence ; mais cette ville aurait été détruite par les Lombards au VIe siècle et Nice aurait recueilli ses dépouilles. Il semble qu’on doive faire des réserves sur cette interprétation. D’abord, la destruction de Cimiez est une pure conjecture qu’aucun texte ne confirme. Ne doit-on pas penser plutôt (et le cas est loin d’être unique) que Cimiez dut sa décadence au simple jeu des circonstances politiques, c’est-à-dire à la ruine de l’Empire romain d’Occident et à l’abandon de la voie Julia qui assurait sa prospérité ? Tout naturellement alors, les activités de tous ordres se concentrèrent dans le port auquel la mer assurait des communications et un trafic. L’insécurité d’une époque troublée a dû y avoir sa part, car la colline du Château constituait une forteresse naturelle, dont le rôle militaire sera considérable au cours des siècles. D’ailleurs, le titre

d'évêque de Cimiez et de Nice, voire d'évêque de Cimiez tout court, continue à apparaître dans les textes jusque dans le seconde moitié du XIe siècle, et si nous nous en référons à un acte de cette époque, qui place le confront d'un terrain à l'église Notre-Dame de Cimiez, il semble que, même à cette date, l'ancienne cathédrale, ou du moins des vestiges suffisamment évidents, étaient encore debout. Ces vestiges ont été mis à jour au cours des fouilles exécutées dans le secteur ouest des thermes romains. A peu près au niveau du sol antique, les fondations de la basilique avec son abside ont été dégagées, ainsi que le baptistère au centre duquel la cuve baptismale est parfaitement conservée. Cet ensemble paléo-chrétien est le sûr témoignage "in situ" de l'évêché au Ve siècle. On pourrait donc conclure, non pas à une destruction brutale de la ville romaine, mais plutôt à une décadence, dont nous sommes incapables de discerner les étapes. Nice en aurait été la bénéficiaire. Au point de vue religieux, l'ancienne titulature des deux évêchés se serait conservée longtemps encore puis, dépourvue de sens, aurait cédé le pas à la seule mention de celle des deux villes qui avait résisté aux injures du temps". Cf. Gioffredo, *Storia*, *op. cit*., t. I, p. 402 sv. Il donne la lettre du pape Hilaire réunissant de nouveau les deux évêchés, t. I, p. 411-412.

30 *Histoire du Diocèse de Nice*, par plures, p. 25, 26. Ce n'est qu'à partir du XIIe siècle que nous voyons réapparaître la prédominance de la métropole d'Embrun . Entre 1143 et 1727, nombreux sont les actes juridictionnels et les correspondances du métropolitain d'Embrun envers le diocèse de Nice. Donnons un seul exemple : Au mois d'avril 1683, le prévôt et le chapitre de la cathédrale de Nice écrivent en ces termes à Charles Brulard de Genlis, archevêque d'Embrun : "Nous n'avons différé de répondre à la lettre dont Votre Grandeur a daigné nous honorer que pour tâcher de pouvoir justifier que notre Eglise a toujours été censée être en Provence ; et nous trouvons effectivement dans toutes les préconisations qui ont été faites de nos prélats dans le Sacré Consistoire et dans les relations des cardinaux protecteurs, comme il conteste par titres authentiques, ces mêmes termes : "Ecclesia Niciensis sita est in Provincia Galliæ Narbonensis, archiepiscopi Ebredunensis suffraganea". (Cf. A.D.A.M., série 2 G, n° 29, f° 5 et 2 G n° 166, f° 31 et 32). Cet état de fait persista jusqu'à la Révolution sans que les rapports entre le suffragant de Nice et le métropolitain d'Embrun soient très suivis étant donné les distances entre les deux villes et les difficultés de communication. (Cf. A.D.A.M., série 2 G, n° 2, f° 105, 112, 113 ; 2 G, n° 29 ; 2 G n° 33, f° 1, etc

31 Grégoire de Tours, Saint. Né à Clermont Ferrand le 30 nov. 538 (?), mort à Tours le 17 nov. 594 (?). Evêque et historien gallo-romain. D'une importante famille qui avait déjà produit plusieurs évêques. Il fut ordonné diacre en 563. Etant tombé malade, il se rendit en pèlerinage à Tours, auprès du tombeau de Saint-Martin, et le peuple l'élut évêque de Tours (573). Il s'opposa courageusement à Chilpéric et à Frédégonde, mais noua de bonnes relations avec le roi de Bourgogne, Gontran. Il gouverna son diocèse avec fermeté et y réprima les désordres. En relations constantes avec les deux princes qui se disputaient la Gaule, mêlé lui-même aux affaires politiques, Grégoire de Tours était bien placé pour écrire l'histoire de son temps : ce fut *l'Istoria Francorum* qui prétend remonter jusqu'à la création du monde mais offre un intérêt particulier pour la période 575-591 qui y est racontée avec beaucoup de détails. Sans doute Grégoire de Tours s'y montre-t-il complètement dépourvu d'esprit critique, toujours prêt à accueillir les récits de prodiges, les évènements surnaturels, les anecdotes suspectes ; cependant on s'accorde à juger que le tableau fort sombre qu'il nous donne des mœurs mérovingiennes est, dans son ensemble, véridique. On lui doit également divers ouvrages d'hagiographie et des récits de miracles.

32 C'est au livre 4, chap. 45, que Grégoire de Tours parle de saint Hospice dont le nom demeure toujours célèbre dans notre région. Cet homme extraordinaire avait fixé sa résidence à l'est du Cap-Ferrat, dans la pointe de terre qui a gardé son nom. On peut dire que pratiquement Hospice s'était muré vivant. Chargé de chaînes, revêtu d'un cilice, il se nourrissait exclusivement de pain sec, de dattes et de racines qu'on lui faisait passer par une ouverture pratiquée dans le mur de sa cabane. Autour de sa demeure étaient venu s'établir de pieux cénobites cherchant dans la vie monastique un idéal que les tumultueuses agitations d'une époque barbare ne pouvaient leur procurer. Selon Grégoire de Tours : "Hospice rendit la vue à un aveugle ; il chassa trois démons du corps d'une possédée. Si l'on entreprenait de décrire toutes ses vertus, il faudrait y consacrer un volume". En ce temps où les peuplades barbares refluaient sur le monde romain, les régions provençales étaient soumises aux incursions des Lombards qui venaient d'occuper la plaine du Pô et des Saxons qui, au-delà des Alpes, se heurtaient aux Lombards. Hospice aurait prédit les razzias de l'année 574 auxquelles on a voulu rattacher la ruine de la ville de Cimiez. Quand les Barbares arrivèrent au Cap-Ferrat, les moines affolés s'enfuirent. La horde découvrit le saint et s'imagina qu'il avait été muré en punition d'un crime considérable. Aussi l'un de ces hommes s'apprêtait-il à lui trancher la tête avec son épée, mais le bras du justicier mal informé demeura raide ! pour peu de temps d'ailleurs, car le saint, après l'avoir béni, redonna la santé au bras engourdi, ce qui détermina la conversion du Barbare et son entrée dans l'ordre monastique. Trois jours avant sa mort, le saint annonça aux moines qui l'entouraient qu'il allait quitter ce monde et les chargea de prévenir l'évêque, puis il s'absorba dans la méditation et la prière, et la paix du Seigneur descendit sur lui. On sait qu'une chapelle lui est dédiée, sur le lieu de sa retraite.

33 Parmi ces historiens, Gioffredo est un de ceux qui a fort développé la "geste" de saint Hospice, dans *Nicæa Civitas*, chap. 13, n° 2, et dans la *Pars Prima : De viris sanctis*, un véritable roman sur saint Hospice, p. 105 à 113. Cf. aussi Durante, *Histoire de Nice*, liv. 1, chap. 6, p. 87-107. Abbé Tisserand, *op. cit*., liv. 1, chap. 4, p. 93 sv. (Tisserand fait naître Hospice à Nice), il identifie fantaisistement les 7 villes : Gap, Embrun, Avignon, Arles, Fréjus, Cimiez et Glandèves ! Tisserand ne manque pas non plus de raconter la légende de saint Arnoux qui, de Lérins où il s'était réfugié vers l'an 600, sollicité par les habitants de Metz pour qu'il devienne leur évêque, s'enfuit vers Courmes et se cacha dans les barres rocheuses du Loup avant de se laisser conduire à Metz. On sait que de nos jours encore, la fête de saint Arnoux, le 18 juillet, se célèbre toujours à la chapelle qui lui est dédiée, dans les gorges du Loup, non loin du Pont du Loup. (Cf. *Histoire de saint Arnoux*, par l'abbé Seytre, 125 p., Nîmes, 1892).

34 C'est par saint Hilaire, son disciple et successeur sur le siège épiscopal d'Arles, que nous connaissons la vie de saint Honorat. Le panégyrique long et édifiant, prononcé au premier anniversaire de sa mort, ne nous renseigne ni sur le lieu ni sur la date de sa naissance. On peut conjecturer qu'il serait originaire de Lorraine, de famille noble et consulaire. Devenu chrétien malgré la volonté de son père, entraînant son frère Venance dans sa conversion, tous deux s'engagèrent dans la voie de l'ascétisme. Ils quittèrent la Gaule sous la conduite d'un saint personnage, Caprais, s'embarquèrent à Marseille, gagnèrent le Proche Orient et restèrent dans les déserts d'Egypte parmi les anachorètes, livrés à la solitude, à la mortification et à la prière. Le séjour ne dura pas longtemps sans doute et le chemin du retour vit la mort de Venance dans le Péloponèse, le passage par l'Italie et la Toscane, la retraite dans une grotte de l'Estérel, au Cap-Roux, et puis l'arrivée sur "Lérina", l'île la plus méridionale des deux qu'Honorat et Caprais apercevaient de leur grotte. Des disciples se groupèrent, Honorat devint chef de communauté, il accéda aux ordres sacrés. Ordonné prêtre par Léonce, évêque de Fréjus, il fonda le monastère de Lérins qui fut bientôt, sous son influence, une pépinière d'évêques, d'apôtres et de saints. Appelé en 428 par les Arlésiens, il fut placé à la tête du diocèse d'Arles où il rétablit une paix compromise et où il se révéla comme un excellent pasteur et un docteur illustre. Mort en 430, ses reliques furent transférées à Lérins.

35 Latouche, *Histoire de Nice*, t. 1, p. 12.

36 Cf. Hildesheimer dans *Nouvelles religieuses de Nice* : Lérins, île des saints, 23-30 mars, 6-13 et 20-27 avril 1984. *Dict. Cath*., t. 7, col. 435 sv. Christiani *: Lérins et ses fondateurs* (éd. Fontenelle 1946, 285 p). Un travail quasi exhaustif et d'une importance capitale est celui réalisé par Henri Moris, jadis archiviste des Alpes-Maritimes, et publié sous le titre : *L'Abbaye de Lérins : son histoire, ses possessions, ses monuments*, *etc.*", dans les Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes Maritimes, t. 19 (1905), p. 300 à 399 ; t. 20 (1906), p. 225 à 374 ; t. 21 (1909), p. 156 à 317 ; t. 22 (1910), p. 2 à 66, p. 342 à 354. Le Bullaire (partiel) de l'abbaye, fut publié dans le t. 24 (1922), p. 114 à 198, par M. Labande. Les archives de l'abbaye composent à l'heure actuelle le fonds A.D.A.M., série H, n° 1 à 1104 (46 m linéaires de documents). Voici, d'après le relevé d'Henri Moris, les possessions de l'abbaye de Lérins dans le diocèse de Nice (ancien comté de Nice), t. 20, p. 270 sv. :

Possessions à Nice : Nous n'avons rencontré sur les possessions du monastère de Lérins au territoire de Nice qu'un document ancien, c'est une bulle d'Urbain IV (1262) qui à l'occasion de plaintes portées par l'économe contre Guillaume de Saint-Auban, prévôt du Chapitre de cette ville, excommunie quiconque refuse de payer la dîme aux religieux. Les autres pièces : reconnaissances, ventes, échanges, etc., datent du XVe et du XVIe siècle. Nous y trouvons signalées des propriétés et des maisons sises aux rues de Saleya et de la Barilerie, aux quartiers du Pilon , des Sagnes, du Pont, du Petit Bosquet, de Darsenal, de Longchamp, de l'Arbre, d'Avenos ou de la Buffa, de Tercenal et de Saint-Sylvestre.

Eglise de Saint-Tropez : Cette église, située près de Nice, sur le bord de mer, est donnée en 1093 par Archimbaud, évêque de cette ville. Vers l'an 1100, le pape Pascal II enjoint à l'évêque Isnard, qui s'en était emparé, de la restituer au monastère. Entre 1120 et 1124, nouvelle usurpation de l'église de Saint-Tropez par le clergé niçois et nouvelle injonction du Saint-Siège de la rendre aux religieux (bulle du pape Calixte II). Elle ne leur appartenait plus sans doute en 1259, puisque la bulle de confirmation d'Alexandre IV n'en fait pas mention.

Prieurés de Notre-Dame des Champs, de Touët et de Thiéry : aucun titre ne nous donne l'origine des prieurés de Touët et de Thiéry, que nous trouvons cités pour la première fois dans la bulle d'Alexandre IV. Une sentence rendue par le juge de Puget-Théniers en 1274 règle un différend survenu entre le prieur et la dame Bertrande de Touët, au sujet de la directe d'une vigne attribuée au dit prieur, qui résidait dans cette localité avec un religieux. En 1525 et en 1553, vingt-cinq terres, situées sur les deux rives du Var, étaient affermées moyennant vingt-trois setiers d'avoine et dix setiers de gros blé. En 1579, le comte de Beuil usurpe les revenus du prieuré, et le monastère est obligé de se contenter d'une pension annuelle de 50 sous d'or d'Italie. Quand Annibal Grimaldi, condamné comme traître, est exécuté dans son château de Revest (1621), les nouveaux propriétaires de ses biens confisqués refusent d'acquitter la pension stipulée, et les religieux doivent les poursuivre devant le Sénat de Nice (1628) qui, après d'interminables débats, condamne la communauté de Touët à payer aux demandeurs la pension et les arrérages (1669). Les églises de Thiéry et de Touët appartenaient encore au monastère en 1729.

Possessions à Tourrette :
Un seul document subsiste (vers 1090). Rostan donne à l'abbaye la quatrième partie du village de Tourrette, ses champs, ses vignes, jardins et terres incultes, toutes les églises de la localité et ce qu'une paire de bœufs peut rapporter en un an.
Prieuré de Notre-Dame et de Saint-Jean de Villars : La bulle d'Alexandre IV confirme les églises de Notre-Dame et Saint-Jean de Villars. En 1296, nous voyons le prieur inféoder un pré à quarante habitants de la localité, moyennant un cens annuel de vingt setiers de blé. En 1323, celui-ci fait passer de nouvelles reconnaissances et rendre hommage, comme coseigneur de Villars, à ses sujets, au nombre de dix, lesquels promettent obéissance et fidélité, déclarant être tenus aux droits de fournage, de mouture, de cavalcade, etc. En 1388, le sénéchal de Provence ordonne aux officiers de Puget-Théniers de remettre le prieur en possession de la juridiction de ce lieu, dont il avait été frustré "à cause des guerres", et d'obliger les habitants à lui rendre hommage et à lui payer les cens accoutumés. Les paroisses de Notre-Dame et de Saint-Jean de Villars sont signalées, en 1729, comme dépendant de l'abbaye de Lérins. Par les statuts de 1353, les prieurés de Villars et de Bairols sont obligés de nourrir un moine et un prieur. En 1441, le prieur de Villars payait 50 sous de petite monnaie au camérier et 100 sous à l'infirmier ; en 1453, 2 florins au trésor et 4 florins au camérier perpétuel.
Possessions diverses : L'abbaye de Lérins possédait encore dans le diocèse de Nice : des propriétés à Saint-Dalmas le Selvage, dont il n'est question qu'au XVIIe siècle ; des terres à Massoins ; l'église Saint-Martin de Bairols, et le droit de passage du Var pour les moines et leurs serviteurs". Il est à remarquer que ni l'abbaye de Lérins ni l'abbaye de Saint-Pons n'ont jamais pu avoir des possessions dans le territoire de Clans, pas plus que la communauté clansoise n'a jamais été amenée à faire acte d'allégeance aux comtes de Beuil. Ces immunités, qui n'ont jamais subi d'éclipses, furent dues à l'existence et à l'influence de la Collégiale (comme nous le verrons dans l'étude qui lui sera consacrée), qui empêcha toute mainmise monastique ou civile sur le terroir et la communauté clansoise, jusqu'au jour où les ducs de Savoie inaugurèrent le système des inféodations.
37 Cf. Barruol, *op. cit*., p. 147 sv
38 Cf. note n° 114.
39 Canestrier, *op. cit*., p. 38. Le même auteur écrit au sujet de la christianisation de nos villages (p. 40) : "Chaque population se plaçait sous la protection d'un saint constitué son défenseur au spirituel comme au temporel, et pour s'assurer ce patronage souverain, d'autant plus nécessaire qu'elle courait des périls de toute sorte, elle donnait le nom du saint à l'église paroissiale. Quand elles eurent éprouvé l'efficacité de cette recommandation, particulièrement dans les épreuves terribles des invasions barbares, nombre de populations reconnaissantes appelèrent leur village même du nom du saint patron. Ainsi des localités du littoral dont le nom primitif est consigné dans les ouvrages d'écrivains antiques, Diodore de Sicile, Ammien Marcellin, Strabon ... changèrent de nom : Lumone devint Saint-Martin (Cap Martin) ; Anao, Saint-Michel (près Villefranche) ; Olivula, Saint-Jean (Cap Ferrat). On ignore quelle fut, au temps du paganisme, l'appellation du nombre de castra qui étaient peuplés dans la période gallo-romaine, puisque des vestiges certains le prouvent, et qui apparaissent dans l'histoire du haut Moyen Age sous le nom de Saint-Martin, Saint-Etienne, Saint-Laurent, Marie, Saint-Dalmas, Saint-Jean, Saint-Sauveur, Saint-Léger, Saint-Blaise, Saint-Antonin, Saint-Brès, etc."
40 Dans *Chroniques de Villars-sur-Var*, le docteur Michel Bourrier écrit (p. 39) : "L'évêché de Nice date du IVe siècle, celui de Glandèves du VIe ; avec le retard habituel aux "pagani" d'arrière-pays, la première église de Villars fut élevée au IVe ou Ve siècle à la Roccaria, vers l'emplacement de l'actuelle chapelle Saint-Jean". Ce qui se passa à Villars a dû aussi à la même époque se passer à Clans et ailleurs.
41 Les diverses "*Histoires du Comté*" s'intéressent peu ou pas à ce problème ; elles développent en général la suite des évènements politiques, les guerres, les luttes, les invasions, les destructions, etc., mais elles ne parlent pas de la vie des populations. Sans doute les documents font défaut. Tisserand lui-même, avec beaucoup de lyrisme selon son habitude, décrit les invasions successives (Wisigoths, Ostrogoths, Francs, Huns, etc.), les razzias sarrasines, les ruines accumulées, la grande misère de la province ; développe les légendes des martyrs dont saint Porcaire de Lérins (vers 730), l'usurpation des biens du clergé et des églises, la restauration carolingienne, etc. (Tisserand, *op. cit*., chap. 4 et 5, p. 74 à 123), sans dire un mot de la vie quotidienne des habitants, de leurs coutumes, de leur vie religieuse et civile. On trouve des développements généraux dans *Histoire du catholicisme français*, t. 1 (Palanque, Delaruelle), p. 73 sv., *Histoire de France* (dir. Julien Cain), 1970, t. 2, chap. 7 et 8, p. 187 sv. *Histoire de la France et des Français* (Castelot et Decaux), t. 1, p. 168 à 464 passim, etc.
42 Procope de Césarée (VIe siècle) fut secrétaire de Belisaire et écrivit huit livres d'histoire racontant le gouvernement et les guerres du règne de Justinien (le texte cité est extrait du *De Bello Gothico*, II, 25). Justinien (482-565), empereur d'Orient de 527 à 565, entendait reconstruire intégralement l'Empire romain en reconquérant toutes les provinces perdues depuis les invasions barbares. Son œuvre législative est remarquable : ses juristes établirent le *Code Justinien* et le *Digeste*, synthèses de la jurisprudence romaine, les Institutes, manuel des étudiants

en droit, et les Novellæ Leges, code des lois (tout ceci entre 529 et 533). Il lutta contre les Perses et les Vandales d'Afrique du Nord qu'il vainquit en 533, grâce à Belisaire, général en chef. Il vainquit les Wisigoths d'Espagne et les Ostrogoths d'Italie entre 536 et 553. Il se mêla de trop près aux luttes religieuses engendrées par les hérésies, et finalement après lui son œuvre de réunification ne dura pas. On lui doit en particulier l'instauration d'échanges réguliers avec la Chine, ce qui permit l'introduction de la soie en Occident, la construction de Sainte-Sophie à Constantinople (entre 532 et 537), parmi tant d'autres réalisations qu'il serait trop long de détailler. A propos de l'introduction de la soie, il est intéressant de lire ce qu'en dit justement Procope dans La Guerre contre les Perses : "Vers cette époque, des moines venant de l'Inde apprirent que Justinien souhaitait que les Romains n'eussent plus à acheter leur soie aux Perses ; ils vinrent trouver l'empereur et lui promirent de résoudre ce problème : car, disaient-ils, ils avaient vécu longtemps dans un pays du nom de Serinda, situé au nord de nombreuses nations de l'Inde, et y avaient appris en détail par quels procédés on pouvait produire de la soie. Alors l'empereur les interrogea avec précision pour savoir si leurs dires étaient vrais. Les moines lui expliquèrent donc que des vers d'une certaine espèce étaient les fabricants de la soie et que la nature les obligeait à travailler sans cesse. Et s'il était impossible d'amener ces vers vivants à Byzance, on pouvait y apporter leur progéniture. Celle-ci, disaient-ils, consistait en d'innombrables œufs. Après leur naissance, on les enterrait dans du fumier et on les y laissait longtemps ; après avoir ainsi été tenus au chaud, ils donnaient naissance à des vers. Justinien promit aux moines de les récompenser généreusement et les pressa de mettre à exécution leur projet. Ils repartirent alors pour Serinda et en ramenèrent des œufs à Byzance ; ils les firent éclore et nourrirent les vers avec les feuilles du mûrier ; depuis lors il fut possible de produire de la soie dans le pays des Romains".

43 Saint Martin de Tours. Né en Hongrie en 315, d'un père officier romain, le jeune Martin fut élevé en Italie ; il devint soldat à son tour et c'est pendant qu'il était en garnison à Amiens que se passa le fameux épisode du manteau coupé en deux. Il se fit alors baptiser, à dix-huit ans, se rendit à Poitiers, devint disciple de saint Hilaire, et se retira solitaire à Ligugé où se réunit autour de lui une communauté de cénobites, la première de Gaule (on a retrouvé récemment à Ligugé des vestiges de cet établissement). Vers 370, Martin fut enlevé par ruse de son ermitage et transporté à Tours où il fut élu évêque, à son corps défendant. Il s'installa dans une grotte à Marmoutier et se consacra à l'évangélisation de son diocèse. Il mourut à Candes, âgé de quatre-vingt ans. Les habitants de Candes voulurent garder son corps que réclamèrent aussi les moines de Ligugé. Ce furent finalement les Tourangeaux qui enlevèrent le corps par la fenêtre (qu'on montre toujours aux visiteurs). Il fut inhumé à Tours, dans le cimetière des pauvres où s'éleva plus tard une magnifique basilique plusieurs fois reconstruite. Le corps fut ultérieurement mis à l'abri des Normands, à Auxerre. Ses restes furent dispersés par les Huguenots, et la basilique de Tours, quand à elle, a totalement disparu.

44 Cf. texte "La séduction des légendes", p. 18 sv.

45 Saint Paulin de Nole (né à Bordeaux vers 353, mort à Nole le 22 juin 431). De famille noble et aisée, il fut l'ami de l'écrivain Ausone et devint gouverneur de la Campanie. Baptisé en 389, il se retira du monde en compagnie de son épouse Thérésia, donna ses biens à l'Eglise pour les pauvres. Veuf, il fut ordonné prêtre à Barcelone en 394. Il vint s'établir à Nole, près de la tombe de saint Félix. Il fut élu évêque en 409. Ami de saint Jérôme, de saint Ambroise et de Saint-Augustin, il entretint avec eux une intéressante correspondance et composa des hymnes pour les fêtes qui font de lui un des meilleurs poètes chrétiens de cette époque.

46 Salvien (né à Trèves vers 400, décédé à Marseille vers 480). Marié et père de famille, il renonça au monde et s'en alla à Lérins (vers 429), puis à Marseille (vers 439). Dans son traité *De Gubernatione Dei*, il essaie de montrer que les invasions germaniques furent un évènement providentiel destiné à châtier et à régénérer la société romaine décadente !

47 Sidoine Appolinaire (né à Lyon vers 432, décédé à Clermont vers 480). De haute lignée, gendre de l'empereur Avitus, il fut préfet de Rome vers 468. Probablement encore laïc, il fut élu évêque de Clermont vers 472. Il ne put empêcher la prise de la ville par les Wisigoths en 475. Emprisonné, exilé par les envahisseurs, il fut rétabli dans son diocèse dès 476. On a de lui 24 poèmes et 9 livres de lettres en vers latins.

48 Du fait même de son extension, l'unité spirituelle de l'Eglise était menacée par les multiples interprétations erronées ou "hérétiques" de la vérité chrétienne et de l'interprétation de la Parole de Dieu révélée dans l'Ecriture Sainte. Dès les premiers siècles, les hérésies se multiplièrent ; saint Paul déjà dans ses épîtres y fait allusion et les stigmatise, en particulier dans la lettre aux Colossiens (2, 6 sv.) et à Timothée (1 Tim 4 2 Tim 2, 14 sv.), de même saint Jean (1re épître, 2, 18 sv., 4). Les tous premiers siècles connurent aussi de nombreux hérésiarques auxquels s'opposèrent les Pères apologistes comme saint Justin (né vers 110, mort vers 165), saint Théophile d'Antioche (IIe siècle), saint Irénée évêque de Lyon (mort vers 202) ; plus tard au IIIe siècle, Clément d'Alexandrie (né vers 150, mort vers 211), Origène (né vers 185, mort vers 253), Tertullien (né à Carthage vers 150, mort vers 240), Saint-Cyprien (né vers 210, mort décapité en 258 lors de la persécution de Valérien), etc. C'est pour condamner les erreurs et affirmer "l'orthodoxie" (ligne droite, c'est-à-dire "le véritable sens") que furent réunis les conciles rassemblant les

évêques. Une des plus importantes hérésies se développa au IVe siècle, elle eut pour promoteur un prêtre d'Alexandrie nommé Arius (256-336) et sa doctrine s'appela l'arianisme : essentiellement, Arius niait la divinité du Verbe, du Fils, du Christ. L'empereur Constantin provoqua la réunion du premier Concile œcuménique à Nicée, en Bythinie, en 325, pour condamner cette hérésie ; ce fut l'occasion pour les Pères conciliaires de proclamer la doctrine officielle dans le *Credo* ou *Symbole de Nicée*, affirmant l'égalité du Père, du Fils et du Saint Esprit dans la Trinité, d'où la divinité du Christ. Convertis par un évêque gagné à l'hérésie arienne, les Barbares goths maintinrent et répandirent l'arianisme dans tous les territoires qu'ils conquirent. Il fallut attendre la conversion de Clovis et des Francs (baptême de Clovis à Noël 496) pour voir reculer l'arianisme, dont les résurgences sporadiques se maintinrent jusqu'au Moyen Age. Les grands penseurs que furent les "Pères de l'Eglise", comme saint Athanase (né à Alexandrie vers 295, mort à Alexandrie le 2 mai 373), saint Ambroise (né à Trèves vers 333, mort à Milan en 397), saint Jérôme (né à Stridon vers 347, mort à Bethléem le 30 sept. 419), saint Hilaire de Poitiers (né à Poitiers vers 315, mort le 13 janvier 367 ou 368), luttèrent contre cette hérésie et contre beaucoup d'autres de moindre importance. (Cf. Cayré, *Précis de Patrologie*, t. 1, *Dict. Cath*., passim).

49 Gennade était prêtre de Marseille, on ne sait rien de sa vie sinon qu'il mourut vers l'an 500. Il écrivit contre les hérétiques Nestorius, Eutychès et Pelage, et beaucoup d'autres ouvrages sur les "hommes illustres" de l'Eglise de cette époque, sur la foi et la discipline chrétienne. Homme très cultivé, il cite ses sources et se révèle un écrivain honnête, informé, critique judicieux. Son œuvre est de première valeur pour l'histoire chrétienne des IVe et Ve siècles.

50 Les auteurs traitant de ces questions (historiens, théologiens et liturgistes) basées sur les textes d'époque, distinguent les diverses "liturgies" (ou ordonnances des célébrations) dont les liturgies de Rome, de Milan, d'Espagne, d'Orient, et la liturgie gallicane. Nombreuses indications dans toutes les "*Histoires de l'Eglise*". Voir *Dict. Cath*., t. 8, col. 1246 sv., etc.

51 Julien, dit l'Apostat (né à Constantinople en 331, mort en Mésopotamie le 26 juin 363, fut empereur de 361 à 363). Neveu de Constantin, il échappa au massacre de la famille ordonné après la mort de son oncle en 337. Marqué par sa tragédie familiale dont les responsables se proclamèrent disciples du Christ, il se détacha du christianisme que lui enseignait Eusèbe de Nicomédie et se tourna résolument vers les traditions paiennes que lui fit redécouvrir son tuteur Mardonius. Il étudia à Athènes où il eut pour condisciples les futurs Saint-Basile et Saint-Grégoire de Naziance. Finalement, il fut envoyé en Gaule contre les Barbares, vainquit les Alamans à Strasbourg (août 357). proclamé empereur par ses troupes en 360, le décès de son parent et ennemi l'empereur Constance, en 361, l'établit maître de l'Empire. Aussitôt il rétablit officiellement le paganisme et voulut, par un ensemble de prescriptions et d'édits, détruire le christianisme sans persécution sanglante. Obligé d'aller combattre contre les Perses en 362, il fut mortellement blessé en 363. Le mot qu'on lui prête en mourant : "Vicisti Galilæe" (Tu as vaincu, Galiléen !), n'est qu'un embellissement légendaire d'un passage de l'écrivain Théodoret dans son *Histoire ecclésiastique* (liv. 3, chap. 25). Son successeur, Jovien (né en 331, empereur en 363, mort en 364 assassiné par des soldats révoltés), s'empressa d'abolir l'œuvre de Julien, qui en deux ans de pouvoir n'avait pas eu grand succès, et de restaurer le christianisme. Voici, par exemple, ce que Julien écrivait à son ami Atarbius : "Par les dieux, je ne veux pas qu'on mette à mort les Galiléens (c'est ainsi que Julien nommait les chrétiens), ni qu'on les frappe injustement, ni qu'on les maltraite d'aucune manière. Je déclare toutefois qu'il faut absolument leur préférer les adorateurs des dieux, car c'est à cause de la folie de Galiléens que tout a failli être bouleversé (tout, c'est-à-dire l'ordre traditionnel de l'Empire), tandis que la bienveillance des dieux nous a tous sauvés".

52 On sait que la fête de Noël, par exemple, a pris la place de la fête païenne du solstice d'hiver (sol invictus : le soleil invaincu) qui était célébrée le 25 décembre ; les festivités du solstice d'été (24 juin) ont cédé la place à la fête de Saint-Jean Baptiste, le précurseur du Messie. La procession de saint Marc au 25 avril a remplacé la célébration païenne des "Robigalia" qui se célébrait à Rome chaque année pour apaiser la déesse de la gelée "Robigo" si néfaste à cette époque de l'année, etc. On pourrait citer beaucoup d'autres exemples.

53 Priape était un dieu antique, symbole de la fécondité du sol, il était le dieu des jardins et des troupeaux, on plaçait son image à l'entrée des domaines. Les Lares étaient les dieux domestiques placés dans des niches aux carrefours des chemins ou à l'angle des rues ; ces traditions se christianisèrent : on remplaça les statues des divinités païennes par celles des saints et on édifia des oratoires à la croisée des chemins où on planta aussi des croix. Les Pénates étaient les divinités des provisions (du latin "penus" : garde-manger).

54 En fait, entre l'évêque Abraham qui assista au Concile de Paris en 614 et Bernard Ier qui apparaît à la fin du Xe siècle, aucune mention d'évêques n'a été conservée, sauf un certain prélat "Jean " qui figura dans un concile douteux de Narbonne en 788. Un vide complet de quatre siècles !

55 Cf. texte, p. 21.

56 Gioffredo : *Nicæa Civitas, op. cit*., p. 84 : "Extat is tumulus in media Ecclesia in modum cryptæ efformatus". Cf. Cl. Passet, La Passion de Pons de Cimiez, *op. cit*., p. 175-204.

57 Sur l'abbaye de Saint-Pons, voir : *Histoire du diocèse de Nice* par plures, p. 29 sv., *Dict. cath*. 1, 1, col. 616, 617, art. de Passet ; N. H., 1908, p 307 sv. ; 1909, p. 178, 205, 219, ; 1914, p. 70 ; 1953, p. 109 ; 1965, p. 26. *Chartier de l'abbaye* de *Saint-Pons*, par le comte Caïs de Pierlas et Gustave Saige, Monaco, 1905 ; *Abbaye de Saint-Pons* par le chanoine E. Galléan, 1981 ; résumé de la thèse non publiée de M. Fighiera, en 5 volumes (thèse amicalement prêtée par l'auteur) ; *Edifices religieux et développement urbain à Nice du Moyen-Age à l'Empire*, t.2 ; *L'abbaye de Saint-Pons*, p. 27-34 (doct. 3e cycle, 1984)

58 Le patrimoine de l'abbaye de Saint-Pons comprenait : des prieurés paroissiaux : l'Escarène, Falicon, Aspremont, Saint-Blaise, Sainte-Marie de Villevieille, Sainte-Réparate et Saint-Jaume. Des prieurés ruraux : N.-D. de Cimiez, N.-D. de Moustiera à Luceram, Sainte-Marie des Prés à Levens, Sainte-Dévote à Monaco, Saint-Laurent d'Eze, N.-D. de Beaulieu, Sainte-Marie de Gordolon, Saint-Nicolas de Sospel, Saint-Armentaire et Notre-Dame. des Salles à Draguignan, N.-D de Virimande à Annot, Saint-Pierre d'Oliva au Broc, Notre-Dame du Sous à Gattières. Des fiefs : le quart de Saint-André ; l'Escarène, Châteauneuf, Saint-Blaise ; le quart de Falicon ; Gordolon. Terres et droits divers sur les territoires de Nice et Contes. On sait qu'aujourd'hui les locaux de l'abbaye sont devenus annexes de l'Hôpital Pasteur.

59 Le Concile de Trente, qui fut le 19e concile œcuménique, fut convoqué par le pape Paul III en mai 1542, dans le but de trouver une solution au problème du protestantisme créé par Luther. A cause des hostilités entre Charles Quint et François Ier, le Concile ne put tenir sa première session dans la ville de Trente, en Tyrol, que le 13 déc. 1545. Il fut interrompu à plusieurs reprises à cause des guerres et des luttes politiques, il se poursuivit sous les papes Jules III et Pie IV. Les session eurent lieu de 1545 à 1547, puis de 1551 à 1552 et enfin de 1562 à 1563, il fut clôturé le 4 décembre 1563. Dans le domaine doctrinal et disciplinaire, le Concile accomplit un travail capital et énorme qui régit l'Eglise encore aujourd'hui, compte tenu des révisions accomplies par le Concile Vatican II récemment. (Cf. Hefélé : *Histoire des Conciles*, t. 9 et 10. Christiani : *L'Eglise à l'époque du Concile de Trente*, dans *Histoire de l'Eglise*, de Fliche et Martin, t. 17, etc.

60 A.D.A.M., série H, n° 941. Tisserand, *op. cit*., t. 1, p. 134, 135) se complaît à développer les donations qui en ce XIe siècle firent de Saint-Véran un monastère important. Il explicite la donation en 1050 à l'abbaye de Lérins par Pons, abbé du monastère "avec l'agrément de tous les religieux et de messire Durand évêque de Vence et de ses chanoines, ainsi que de Raimbald, Lambert et Amic, seigneurs du lieu .." Cf. Moris et Blanc, *Cartulaire de l'abbaye de Lérins*, chartes 146 et 147.

Texte de la donation à Lérins : In nomine domini nostri Iesu Christi. Ego Pontius Abbas monasterii S. Verani cum consilio omnium monacorum meorum, et cum consilio domni Duranti Episcopi Venciensis, cunctorumque canonicorum, et cum consilio Raimbaldi, atque Lamberti, et Amici, dono Deo, et sanctæ Mariæ genitrici eius, sanctoque Honorato monasterii Lerinensis, atque Abbati eiusdem loci Aldeberto monasterium S. Verani, in quo positus sum Abbas, quod situm est in pago Venciensi, cum omnibus appenditiis suis prœdicto monasterio Lerinensi pro inclyta religione ipsius loci trado, et firmiter concedo, ut deinceps habeant, et perpetuo absque inquietudine aliqua, possideant. Et hanc donationem religiosissimo monasteriio Lerinensi facio, ne locus ipse S. Verani post obitum meum pristini nominis dignitatem valeat amittere, quam habuit hactenus a tempore Caroli Magni Regis Francorum, qui illud construxit, et donis suis ditavit, sed permaneat in eo pristina dignitas, iuvante Christo, et cum Lerinensis monasterii adiutorio ... Facta est autem hœc carta anno ab incarnato Dei Verbo millesimo quinquagesimo, indictione secunda : "Au nom de Notre Seigneur Jésus Christ. Moi, Pons, Abbé du monastère de Saint-Véran, avec l'accord de tous mes moines et avec le consentement de messire Durant, évêque de Vence, et de tous ses chanoines, ainsi que de celui de Raimbald, Lambert et Amic, je donne à Dieu, à la Sainte Vierge Marie sa Mère, et à Saint-Honorat du monastère de Lérins et à l'Abbé de celui-ci : Aldebert, le monastère de Saint-Véran dont j'ai été établi Abbé, qui est situé dans le territoire de Vence, avec toutes ses dépendances ; je le transmets donc au dit monastère de Lérins dans le but d'y accentuer l'esprit religieux, je le concède fermement afin que dorénavant il l'ait en propriété et le possède définitivement sans aucune inquiétude. Je fais cette donation au très religieux monastère de Lérins, afin que ce lieu de Saint-Véran ne puisse pas, après ma mort, perdre la dignité du nom prestigieux qu'il porte depuis le temps de Charlemagne, roi des Francs, qui le construisit et le dota personnellement, et que son excellente dignité, Dieu aidant, ne subisse aucune éclipse, avec le secours du monastère de Lérins. Cette charte est établie l'an de l'Incarnation du verbe de Dieu : 1050, indiction seconde."

61 Gioffredo : *Storia*, *op. cit*., t.1, p. 597 svc., p. 640-641

62 Les textes les plus anciens sont publiés dans les cartulaires : celui de l'ancienne cathédrale de Nice, par Caïs de Pirerlas, Turin, 1888, de l'abbaye de Lérins, Moris et Blanc, 2 vol., 1883 et 1905, de l'abbaye de Saint-Pons, par Caïs de Pierlas, Monaco, 1903, L'obtuaire de l'ancienne cathédrale de Nice, par Caïs de Pierlas, Turin, 1894, . Le XIe siècle dans les Alpes Maritimes, de Caïs de Pierlas, Turin, 1889, la chronique de l'abbaye de Pedona, Gioffredo, *Storia*, *op. cit*., t. 1, p. 552 sv. On trouve des indications comptables dans : *Pouillés des provinces d'Aix, Arles et Embrun*, de E. Clouzot, Paris, 1923, Les fonds principaux contenant des documents de cette époque sont aux

archives départementales des Alpes-Maritimes série G (clergé séculier, Grasse et Vence), série 2 G (Chapitre cathédral de Nice), série 3 G (évêché de Glandèves), série H (clergé régulier, Lérins), série Citta e Contado, etc., ainsi qu'aux Archives Historiques du Diocèse de Nice.